

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

DOCUMENT DE PROJET

TITRE:	MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES
NUMERO DE SERIE:	PD 692/13 <u>Rev.1</u> (M)
COMITE PERMANENT:	ECONOMIE, DES STATISTIQUES ET DES MARCHES
SOU MIS PAR:	GOUVERNEMENT DE LA COTE D'IVOIRE
LANGUE D'ORIGINE:	FRANÇAIS

RÉSUMÉ :

En 2003, la Côte d'Ivoire a conduit avec l'appui de l'OIBT un avant-projet ayant pour thème le diagnostic de la situation actuelle des statistiques forestières et l'établissement d'une stratégie et d'un projet pour la mise en place d'un système national de gestion des statistiques forestières [PPD 61/02 Rev.2 (M)]. Depuis cette date, la stratégie a commencé à être appliquée. Un Système Intégré de Gestion des Activités Forestières (SIGAF) a été conçu au sein du Ministère des Eaux et Forêts. Plusieurs modules informatiques de gestion des statistiques forestières ont été élaborés mais, le système n'est toujours pas opérationnel.

Le présent projet est une étape nouvelle de la stratégie nationale pour l'amélioration du système de gestion des statistiques forestières, telle que contenue dans le document de stratégie issue des travaux de l'avant-projet. Cette étape consiste en la mise en œuvre effective de ce dispositif. En particulier, ce projet se donne les moyens pour :

- Tester et améliorer le système d'information pour répondre au mieux aux attentes des utilisateurs et pour s'adapter aux exigences du mécanisme FLEGT en cours de formulation en Côte d'Ivoire
- Renforcer les capacités du personnel des structures chargées de la collecte et du traitement des statistiques forestières, dans le MINEF et chez les opérateurs économiques du secteur bois

La réalisation de ce projet permettra une informatisation complète du système de collecte et de traitement des statistiques forestières et contribuera de ce fait à une meilleure prise de décision dans le secteur de la foresterie.

AGENCE D'EXÉCUTION: DIRECTION DE L'INFORMATIQUE, DES STATISTIQUES ET DES ARCHIVES DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DES EAUX ET FORETS (DISA)

AGENCES COLLABORATRICES :

1. DIRECTION DE LA PRODUCTION ET DES INDUSTRIES FORESTIERES ;
2. DIRECTION DU REBOISEMENT ET DU CADASTRE FORESTIER ;
3. SODEFOR ;
4. LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES ;
5. LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ;
6. LES PORTS AUTONOMES D'ABIDJAN ET DE SAN PEDRO (PAA ET PASP)

DURÉE: 24 MOIS

BUDGET PROPOSÉ ET AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT:	SOURCE	CONTRIBUTION EN \$E.U.
	OIBT	290,541
	CÔTE D'IVOIRE	380,457
	TOTAL	670,998

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATION

ACDI	:	Agence Canadienne pour le Développement International
AFD	:	Agence Française de Développement
AIBT	:	Accord International des Bois Tropicaux
BAD	:	Banque Africaine de Développement
CDC	:	Commonwealth Development Corporation
CNRA	:	Centre National de Recherche Agronomique
CPF	:	Commission Paysans - Forêt
CPFN	:	Commission Paysans – Forêt National
CTF	:	Coopérative de Travailleurs Forestiers
ESA	:	Ecole Supérieure Agronomique
FAC	:	Fonds d'Aide à la Coopération
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED	:	Fonds Européen pour le Développement
GTZ	:	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
KFW	:	Kreditanstalt Für Wiederaufbau
OIBT	:	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PAM	:	Programme Alimentaire Mondiale
PDF	:	Plan Directeur Forestier
PSF	:	Projet Sectoriel Forestier
SODEFOR	:	Société de Développement des Forêts
DGI	:	Direction Générale des Impôts
DGTCP	:	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DGBF	:	Direction Générale du Budget et des Finances
DGD	:	Direction Générale des Douanes
PAA	:	Port Autonome d'Abidjan
PASP	:	Port Autonome de San-Pedro
INS	:	Institut National de la Statistique
SIGAF	:	Système Intégré de Gestion des Activités forestières
BD	:	Bases de Données
SIG	:	Système d'Informations Géographiques
CICC	:	Connexion Informatique des Centres de Collecte
SEPBA	:	Société d'Exploitation du Parc à Bois d'Abidjan
SPIB	:	Syndicat des Producteurs Industriels de Bois
OIC	:	Office Ivoirien des Chargeurs
DPIF	:	Direction de la Production et des Industries Forestières
DPFC	:	Direction de la Police Forestière et du Contentieux
SIESIA	:	Service d'Information, d'Education, de Sensibilisation, d'Informatique et des Archives
FLEGT	:	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
APV	:	Accord de Partenariat Volontaire

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATION.....	ii
1ère Partie : CONTEXTE DU PROJET.....	5
1.1 – Origine.....	5
1.2 – Pertinence.....	5
1.2.1 – Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT	5
1.2.2 – Pertinences aux politiques publiques de la Côte d'Ivoire	6
1.3 – Zone visée.....	7
1.3.1 – Situation géographique du projet	7
1.3.2 – Aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux.....	9
Aspect environnemental.....	9
1.4 – Acquis escomptés à l'issue du projet.....	11
2ème PARTIE : ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET.....	12
2.1 – Argumentaire.....	12
2.1.1 – Montage institutionnel et questions organiques	12
2.1.2 – Analyses des acteurs.....	13
2.1.3 – Analyse du problème	17
2.1.4. – Grille du Cadre Logique	21
2.2 - Objectifs.....	22
2.2.1 – Objectif de développement et indicateurs d'impacts	22
2.2.2 – Objectifs spécifiques et indicateurs de résultats.....	22
3ème PARTIE : DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DU PROJET.....	23
3.1 – Produits et activités	23
3.1.1 – Produits	23
3.1.2 – Activités	23
3.2 – Démarches et méthodes de mise en œuvre.....	24
3.2.1 – La méthode de mise en œuvre	24
3.2.2 – Démarche	25
3.2.3 – Stratégie du projet.....	26
3.3 – Plan des travaux.....	27
3.4 – Budget.....	28
3.4.1 – Grille budgétaire principale consolidée par rubrique	28
3.4.2 – Part Budgétaire de OIBT par rubrique (en \$US)	30
3.4.3 – Part Budgétaire de l'Agence d'Exécution (AE) par rubrique (en \$US).....	32
3.4.4 – Budget par activités, par rubriques et par source (en \$US).....	34
3.5 – Hypothèses, risques, durabilité	41
3.5.1 – Hypothèses et risques	41
3.5.2 – Durabilité.....	41
4ème PARTIE : DISPOSITION DE MISE EN ŒUVRE.....	43
4.1. – Structure organique et mécanisme de participation des acteurs	43
4.1.1 – Agence d'exécution (AE) et partenaires.....	43
4.1.2 – Mécanisme de participation	43
4.1.3 – Equipe de gestion du Projet.....	44
4.1.4 – Comité Directeur du Projet.....	44
4.1.5 – Mécanisme de participation des acteurs	45
4.2 – Rapports, examen, suivi et évaluation.....	46
4.2.1 – Rapports d'avancement du projet	47
4.2.2 – Rapport d'achèvement du projet.....	47
4.2.3 – Rapports techniques du projet	47

4.2.4 – Suivi, examen et visite du Comité Directeur.....	47
4.3 – Diffusion et intégration des enseignements du projet	47
4.3.1 – Diffusion des résultats du projet.....	47
4.3.2 – Intégration des enseignements du projet	47
Annexes.....	48
ANNEXE A : PROFIL DE L'AGENCE D'EXECUTION ET DES AGENCES COLLABORATRICES	48
ANNEXE B : TACHES ET RESPONSABILITES DES PRINCIPAUX EXPERTS RECRUTES	
PAR L'AGENCE D'EXECUTION.....	51
ANNEXE C : CAHIER DES CHARGES DU CONSULTANT INFORMATIQUE REMUNERE PAR L'OIBT .	53
ANNEXE D : RECOMMANDATIONS DU PANEL DES EXPERTS.....	54
ANNEXE E : VOLUME DE BOIS EXPLOITE DE 2004-2010.....	58

1ère Partie : CONTEXTE DU PROJET

1.1 – Origine

Le présent projet fait suite à l'exécution de l'avant-projet PPD 61/02 Rév.1 (M) sur le « Diagnostic de la situation actuelle des statistiques forestières et l'établissement d'une stratégie et d'un projet pour la mise en place d'un système national de gestion des statistiques forestières », conduit de mai 2006 à juillet 2007. Cet avant-projet a débouché sur l'élaboration de trois documents qui sont (i) le rapport diagnostic de la situation actuelle des statistiques forestières, (ii) la stratégie pour l'amélioration du système national de gestion des statistiques forestières, (iii) une proposition de projet de mise en place d'un système national de gestion des statistiques forestières. Cet avant-projet a identifié une liste de problèmes ou d'insuffisances qui caractérisent les statistiques forestières nationales.

Une première proposition découlant de la stratégie, présentée des 2008 et révisée en fonction des commentaires du panel d'expert en 2010 se proposait de mettre en place un système d'information en vue d'améliorer le système national de gestion des ressources forestières. L'une des bases ayant servi à la rédaction de cette proposition de projet était le Schéma Directeur Informatique élaboré en 2004 par la Direction de l'Informatique, des Statistiques et des Archives (DISA), sur un financement national de 63,5 millions de F CFA, soit environ USD 120,245.8. Enfin, des documents statistiques produits par le SIESIA ex DISA, agence d'exécution, prenant en compte les activités forestières de 2004 à 2008 ont servi également à la rédaction de ce projet.

Cette proposition a été en son temps retenue par l'OIBT après révision tenant compte des remarques formulées par le panel d'experts.

Malheureusement, du faite de circonstances extrêmement défavorables, ce projet n'a pu bénéficier en son temps de financements malgré la promesse du Japon. Il s'agit :

- Du tremblement de terre suivi de tsunami et des conséquences sur les centrales nucléaires du Japon
- Des élections en Côte d'Ivoire et la crise qui s'en est suivie.

Néanmoins, cela n'a nullement empêché le gouvernement de Côte d'Ivoire, qui attache une importance particulière aux statistiques forestières, d'élaborer sur fonds propres un Système Intégré de Gestion des Activités Forestières baptisé SIGAF, et de se doter pour se faire des applications informatiques et d'une base de données sous Oracle, ainsi que des équipements adaptés. Ce système, qui n'a pas été testé auprès des utilisateurs, et qui devrait faire l'objet d'une formation systématique appropriée des utilisateurs, n'est pas encore opérationnel.

Par ailleurs, le gouvernement de la Cote d'Ivoire s'est engagé depuis plusieurs mois dans les négociations avec l'Union Européenne en vue de la mise en œuvre du dispositif FLEGT de contrôle de la provenance des exportations de bois et produits dérivés. Cela nécessite le recueil et le traitement de données statistiques complémentaires qui ne sont pas incluses dans les applications du SIGAF actuel.

La proposition de projet PD 578/10 Rev.1(M) sur la « Mise en place d'un système national d'information pour la gestion durable des ressources forestières » a donc été réécrite pour tenir compte de ces derniers développements.

1.2 – Pertinence

1.2.1 – Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT

Ce projet est conforme à l'énoncé des objectifs d, h et l énoncés ci-après de l'Accord International sur les Bois Tropicaux, adoptés en 2006, à savoir :

Objectif d : « Renforçant la capacité des membres de mettre en œuvre une stratégie visant à ce que les exportations de bois tropicaux et des produits dérivés proviennent de sources gérées de façon durable » ;

Objectif h : « Améliorant l'information commerciale et économique et encourageant l'échange d'informations sur le marché international des bois tropicaux en vue d'assurer une plus grande transparence et une meilleure information sur les marchés et leurs tendances , notamment par le rassemblement, la compétition et la diffusion de données relatives au commerce, en particulier aux essences commercialisées » ;

Objectif l : « renforcer la capacité des membres de rassembler, de traiter et de diffuser des statistiques sur le commerce de bois d'œuvre et des informations sur la gestion durable de leurs forêts tropicales ».

A cet égard, le projet proposé cadre totalement avec le Plan d'Action de l'OIBT, et en particulier aux priorités fixées par le Comité de l'économie, des statistiques et des marchés. Il contribue également à certains objectifs du Comité de reboisement et de gestion forestière par la fourniture de données de base nécessaires à l'évaluation de la stratégie forestière et des coûts et bénéfices économiques et financiers de l'exploitation forestière au plan national.

1.2.2 – Pertinences aux politiques publiques de la Côte d'Ivoire

Ce projet, en visant à rendre opérationnel le système national d'information pour la gestion durable des ressources forestières, va contribuer à doter notre pays d'informations actualisées sur l'exploitation de toutes ses ressources.

Ce projet cadre bien avec les politiques successives mises en œuvre ces quarante-quatre dernières années, notamment :

Les lois n°**65-255 du 4 août 1965, relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse** et la **loi n° 65-425 du 20 décembre 1965, portant code forestier** qui consacre la protection des parcs nationaux et réserves naturelles et des forêts classées, l'exercice des droits coutumiers et la délivrance des concessions d'exploitation forestière dans les forêts du domaine de l'Etat.

Le **Plan Directeur Forestier (PDF) pour la période 1988-2015** pour la sauvegarde et la reconstitution du patrimoine forestier parallèlement au développement de l'agriculture qui a été adopté en 1988.

Ce Plan comprenait un programme d'urgence visant la réhabilitation du secteur à moyen terme. Le Projet Sectoriel Forestier (PSF1), première phase de ce programme, a été exécuté de 1991 à 1996 avec le concours financier des bailleurs de fonds (Banque Mondiale, ACIDI, ...).

Enfin, ce projet est conforme avec la réforme de l'exploitation forestière, initiée par le décret n° 94-368 du 1er juillet 1994, et qui vise à :

- améliorer la gestion de l'exploitation forestière ;
- valoriser la ressource ligneuse par une transformation plus poussée du bois ;
- réhabiliter le domaine forestier par des activités de reboisement et
- assainir la profession d'exploitant forestier.

La mise en œuvre du système national d'information répond au besoin de gérer durablement les ressources forestières. Pour ce faire, dans sa phase de développement, le déploiement de celui-ci auprès des opérateurs du secteur et l'administration forestière, sur toute l'étendue du territoire est nécessaire. Cela permettra d'apporter au fur et à mesure, les corrections nécessaires en vue d'améliorer le module.

La Côte d'Ivoire, en se dotant d'un tel système d'information, va se mettre au niveau des autres pays africains producteurs de bois et fournir à l'OIBT des données pertinentes et actualisées sur les activités forestières nationales.

La mise en œuvre de ce système permettra de résoudre par la même occasion, les contraintes liées à la traçabilité du bois qui se trouve être une des exigences majeures dans le processus FLEGT.

In fine, il sera alors possible de mieux cerner la place du secteur forestier dans l'économie nationale, notamment au niveau de la contribution de ce secteur au Produit intérieur Brut (PIB).

1.3 – Zone visée

1.3.1 – Situation géographique du projet

Les acteurs qui produisent les informations relatives aux activités forestières se répartissent essentiellement en-dessous du 8^{ème} parallèle soit en-dessous de la ligne verte tracée sur la carte jointe à la page suivante.

Les unités industrielles de transformations sont implantées dans 39 villes dont les plus importantes ont été entourées sur la même carte. Les périmètres d'exploitation forestière quant à eux sont localisés dans 43 villes qui abritent des services forestiers (Cantonement des Eaux et Forêts).

Mais les informations collectées intéressent des acteurs qui sont répartis sur l'ensemble du territoire national. Autrement dit, le projet a une couverture nationale.

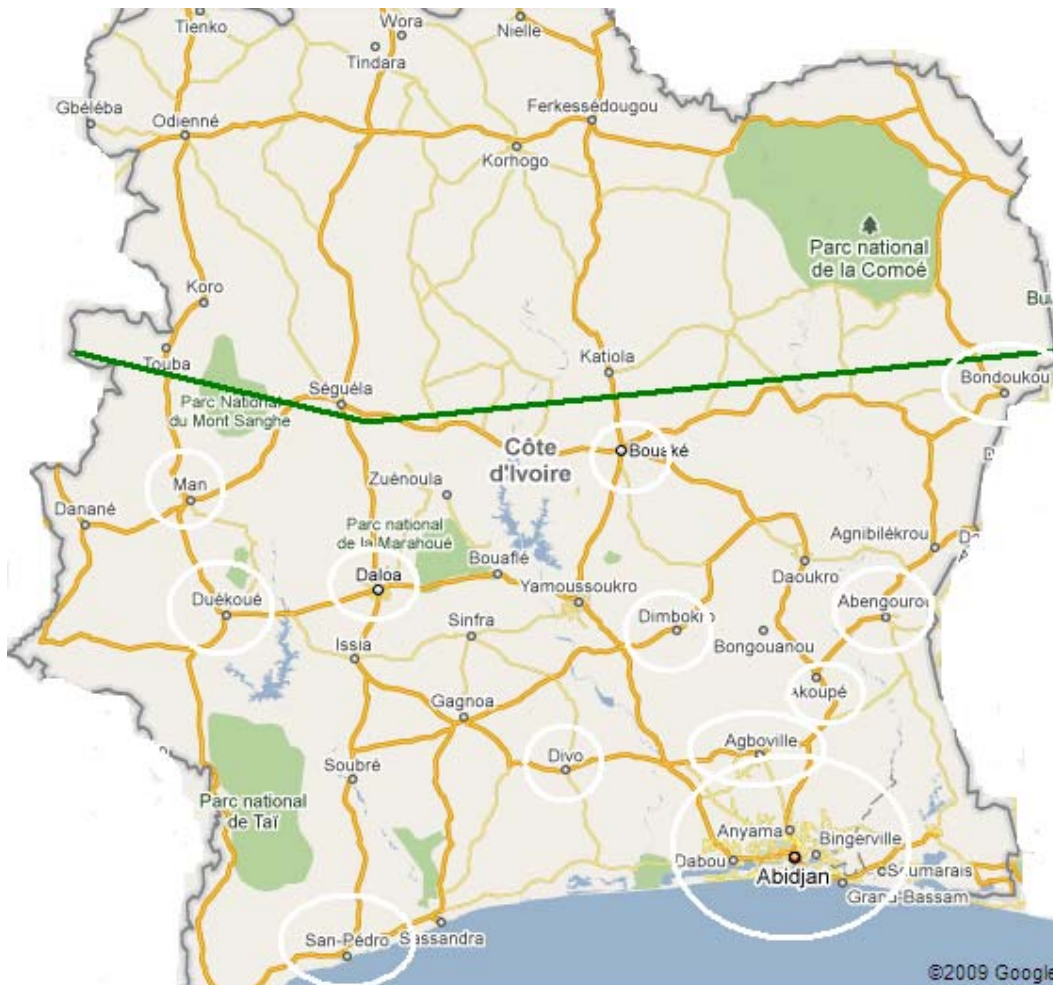
Ainsi, tous les services déconcentrés (Directions régionales et départementales, cantonnements et postes forestiers) qui couvrent l'ensemble du territoire national sont intéressés par les informations produites par les opérateurs économiques.

Le choix technique opéré pour ce projet (applications accessibles à partir d'internet) est à même de permettre l'accessibilité des informations à l'extérieur du pays.

Tableau 1 : Liste des 39 villes avec le nombre d'unité industrielle par localité

Villes	Nombre d'unité de transformation
Abengourou	3
Abidjan	18
Arrah	1
Adzopé	4
Agboville	3
Agnibilékro	3
Anyama	2
Akoupé	1
Biankouma	2
Bingerville	1
Bassam	1
Bondoukou	1
Bonoua	1
Bouaké	1
Dabou	1
Daloa	3
Danané	1
Diégonéfla	1
Dimbokro	2

Divo	3
Duékoué	3
Gadouan	1
Gagnoa	1
Guiglo	1
Issia	2
Lakota	2
Man	9
N'Douci	3
Oumé	1
San-pédro	13
Soubré	1
Tankéssé	1
Tiassalé	2
Toumodi	1
Touba	1
Vavoua	1
Yakasse Féyassi	1
Yamoussoukro	1
Zagné (Tai)	1



1.3.2 – Aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux

Aspect économique

Les activités d'exploitation forestière, de transformation du bois, de renouvellement de la ressource ligneuse occupent une grande place dans le tissu économique de notre pays. En effet, la Côte d'Ivoire compte plus de cent cinquante exploitants forestiers agréés qui se partagent trois cent soixante-onze périmètres d'exploitation forestière répartis sous le huitième parallèle. Ces activités s'étendent aussi bien aux forêts classées qu'aux forêts en milieu rural, au travers de contrats passés entre les exploitants forestiers agréés et la SODEFOR.

Un important tissu industriel, composé d'environ une centaine d'unités industrielles, s'occupe de la transformation du bois, générant plusieurs milliers d'emplois directs et des dizaines de milliers d'emplois indirects, sur plus de vingt villes du pays.

Aspect social et culturel

Les activités forestières impactent la vie des populations riveraines, dans la mesure où elles modifient à plus ou moins long terme le climat. Le calendrier culturel des populations est ainsi modifié, ce qui leur pose des problèmes nouveaux.

Par ailleurs, les pistes villageoises utilisées pour évacuer les productions sont dégradées par le passage des engins des exploitants forestiers, ce qui contribue à leur rendre la vie difficile.

Ces effets sont atténués par la mise en place de mesures d'accompagnement, dont la Contribution au Développement Rural et la Taxe d'Intérêt Général. Le suivi des activités forestières au travers du système à mettre en place, va permettre d'assurer un meilleur suivi de ces contributions au bénéfice des populations riveraines des zones d'activités forestières.

Enfin, les activités des industries de transformation du bois qui y sont menées contribuent, par les emplois directs et indirects, à l'émergence économique et sociale des populations concernées à travers plusieurs milliers d'emplois directs et des dizaines de milliers d'emplois indirects, sur plus d'une vingtaine de villes du pays.

Les données ci-dessous montrent éloquemment l'importance de ce secteur et son impact social :

Au plan social, quelques données indiquent l'importance de ce secteur :

- Les unités industrielles de transformation du bois ont employé 16 209 agents dont 13 314 nationaux en moyenne au cours de ces dix dernières années ;
- La masse salariale est de 24,702 milliards de francs CFA dont 16,603 milliards pour les nationaux.
- Au niveau des populations riveraines, elles bénéficient d'une partie de la Taxe d'Intérêt Général (TIG), soit 472,69 millions de francs, soit USD 945,380, taxes qui sont versées aux Conseils Généraux en vue de réaliser des projets de développement ;
- Les opérateurs économiques de la filière détenteurs de périmètres forestiers fournissent aux populations riveraines bien d'autres services qui améliorent leur quotidien, tels que la construction de salle de classe, de centre de santé, d'édifice religieux, de marchés, l'amélioration des pistes villageoises, etc.

Au plan culturel, certaines populations considèrent les massifs forestiers entourant leur localité comme des zones faisant partie des lieux de cultes qu'ils vouent à leurs divinités. Ces massifs sont déclarés sacrés. En conséquence, toute activité d'exploitation forestière y est interdite.

Aspect environnemental

La zone de forêt s'étend sur la moitié sud du pays. Le climat dans cette zone est généralement de type tropical à 4 saisons: 2 saisons sèches et 2 saisons de pluies. La couverture végétale se distingue en deux zones qui sont la forêt dense humide sempervirente et la forêt dense humide semi-décidue.

La zone forestière abrite une grande diversité floristique et faunique. Malheureusement, de 16 millions d'hectares au début du siècle dernier, la forêt dense humide est passée à 9 millions d'ha en 1965 et à 3 millions d'ha en 1991. Aujourd'hui, elle est estimée à environ 2,5 millions d'hectares. Cette situation est imputable à l'agriculture extensive basée sur la technique des cultures itinérantes sur brûlis, la surexploitation de la forêt en bois d'œuvre et bois énergie, les feux de brousse, l'exploitation minière non contrôlée et l'exploitation illicite.

- **l'agriculture** qui a fortement contribué au développement économique du pays au prix d'un déboisement rapide, lié à la pratique des cultures itinérantes sur brûlis, couplée à une forte pression démographique. En effet, les superficies cultivées sont passées de 6% à 23% du territoire national entre 1965 et 1989. Cette pression foncière a eu des conséquences négatives sur l'ensemble des massifs forestiers. Des enquêtes socio-économiques réalisées de 1992 à 1997 ont révélé des taux d'infiltration paysanne de 26% et de 6% respectivement des forêts classées et des parcs et réserves. Les forêts classées renfermaient environ 80.000 chefs d'exploitation qui réalisaient près de 30% de la production nationale de café/cacao¹.
- **l'exploitation forestière** de type minier conduite dans une logique de profit à court terme, sans les règles minimales de gestion durable, a facilité l'infiltration des forêts par les paysans.
- **l'exploitation du charbon de bois et du bois de chauffe** qui connaît un accroissement linéaire de 10 à 12% par an du fait de l'augmentation des besoins de la population urbaine.
- **les feux de brousse et les incendies de forêts** qui ont dévasté environ 67.000 ha de forêt et 5.000 ha de reboisement de 1983 à 2001.
- **l'exploitation minière non contrôlée** (l'orpaillage).
- **L'exploitation illicite** due à l'absence de l'administration forestière sur le terrain du fait de la crise socio-politique.

Du fait de tous ces facteurs, La forêt ne joue plus son rôle écologique.

Il est aussi à noter qu'il n'existe pas jusqu'à ce jour, un Inventaire National sur l'état de la ressource Forestière en Côte d'Ivoire qui puisse nous permettre d'avoir des chiffres précis et récents. Tous les chiffres dont nous disposons sont issus d'estimations confrontées à nos expériences de terrain.

Néanmoins nous disposons des données sur le volume de bois prélevé chaque année du fait de l'exploitation (voir annexes)

Aspects scientifiques et techniques

Les applications informatiques développées dans le cadre de ce projet ont fait l'objet, de test au sein du Service d'Information, d'Evaluation, de Sensibilisation, d'Informatique et des Archives (SIESIA) ex (DISA).

Dans le cadre de ce projet, un système de gestion de base de données plus évolué et plus performant, du type d'ORACLE a été utilisé, avec son environnement de développement.

Par ailleurs, le développement de l'installation des fibres optiques par la société Côte d'Ivoire Télécom sur l'ensemble du territoire d'une part, le développement des sociétés de téléphonie cellulaire qui offre l'accès internet à leurs usagers partout en Côte d'Ivoire d'autre part, permettent aujourd'hui à tous les industriels et les services forestiers d'avoir accès à ces applications. Grâce à ces investissements, il est possible, dans toutes les localités importantes en Côte d'Ivoire, de disposer d'une connexion Internet. La multiplicité des offres des fournisseurs d'accès a contribué à faire chuter les coûts de connexion qui vont de \$ 300 USD par an à plus de \$ 3 000 USD pour les liaisons spécialisées. Les chiffres des abonnés sont les suivants :

^{1,2} Bilan Energie, BNETD, 1992

Réseau de téléphonie fixe : plus de 356 502 abonnés (2008)

Réseau de téléphonie cellulaire : plus de 10,5 millions d'abonnés sur l'ensemble des réseaux des six opérateurs autorisés. Tous les opérateurs de téléphonie cellulaire offrent aujourd'hui des accès Internet à leurs clients.

1.4 – Acquis escomptés à l'issue du projet

La mise en œuvre du système d'Information permettra au ministère de disposer d'une base de données fiable sur l'activité forestière en Côte d'Ivoire. La disponibilité des données sur la ressource forestière sera une bonne base pour des prises de décision efficace dans le secteur. Tous les acteurs, quelque soit leur localisation pourront consulter la base de données présente dans le système, laquelle base sera administrée et maintenue à jour de façon quotidienne. Cette base de données fournira également des informations qui serviront aux études sur la planification de l'exploitation des ressources forestières nationales, dans l'optique de la mise en œuvre des mesures de gestion durable de ces ressources.

La capacité à mieux suivre les activités des opérateurs va accroître la capacité à détecter les cas de fraude ou d'activités illicites pour l'Administration Forestière.

Enfin, la détermination des superficies à reboiser, conformément aux cahiers des charges des exploitants forestiers sera mieux gérée ainsi que le suivi des reboisements par l'Administration Forestière.

Pour les gestionnaires de l'Information :

La capacité des gestionnaires des ressources forestières sera accrue par la mise à leur disposition, à l'issue du projet, d'un serveur web hébergeant plusieurs applications informatiques qui permettent de gérer de façon plus automatique, rapide (délai de trois jours maximum), sûre et cohérente (fonctions sécurisée du Système de Gestion de Base de Données). Ces applications sont :

- la production forestière dans les zones d'exploitation ;
- la transformation des produits ligneux au sein des industries forestières ;
- la commercialisation des produits ligneux tant au plan national qu'à l'exportation ;
- les agréments et autorisations de tous les acteurs impliqués dans les activités forestières.
- La traçabilité du bois

Pour les opérateurs économiques, producteurs de l'information

Chacun d'eux va bénéficier d'un droit d'accès renouvelable chaque année pour exploiter le système d'information pour la déclaration de toutes les activités qu'il met en œuvre. Ils ne seront plus astreints à se déplacer vers Abidjan depuis leur lieu d'implantation pour effectuer ces déclarations, ce qui constitue un gain de temps considérable ainsi que des économies importantes, sans oublier qu'ils seront soustraits de la plupart des tracasseries qu'ils subissent. Le nouveau système leur offre la possibilité de gérer de façon rationnelle leur stock de grumes ainsi que leur stock de produits transformés, de même qu'il leur donne la possibilité de suivre de façon plus rigoureuse les exploitations en périmètre, les transformations des grumes (suivi des taux de transformation par essence) ainsi que les ventes des produits issus des transformations.

Pour les utilisateurs et autres usagers

Il faut ici distinguer les autres administrations étatiques que sont les Impôts, les Douanes, le Port d'Abidjan et de San Pedro. Elles vont disposer d'un outil qui va leur permettre de mieux suivre les déclarations des opérateurs économiques sur leurs activités, tant au plan national qu'à l'export. Elles auront ainsi la possibilité d'améliorer leurs recettes respectives.

Pour l'ensemble des autres utilisateurs, quelque soit l'endroit où ils se trouvent, dès lors qu'ils ont acquis un droit d'accès aux informations produites, ils pourront y accéder de façon permanente, sans avoir à effectuer la moindre démarche administrative supplémentaire.

2ème PARTIE : ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET

2.1 – Argumentaire

2.1.1 – Montage institutionnel et questions organiques

Le Gouvernement a confié la gestion de la Filière bois au Ministère chargé des Eaux et Forêts, au travers ses démembrements que sont les directions centrales, les structures déconcentrées et les sociétés sous tutelle (SODEFOR).

Depuis 2003, le Ministère chargé des Eaux et Forêts a instauré pour la première fois dans son organigramme une direction chargée de l'informatique, des statistiques et des archives (DISA) dénommée désormais sous le sigle SIESIA . Celui-ci a, conformément à ses attributions, entrepris de concevoir et mettre en œuvre le schéma directeur informatique (SDI) pour le secteur des eaux et forêts. Le schéma directeur informatique, en matière de mise en place de système d'information, est un préalable en ce sens qu'il dessine toute l'architecture du système et en précise les grandes étapes, tout en indiquant les coûts.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce schéma directeur informatique, un arrêté a été pris par le Ministre en charge des Eaux et Forêts en 2005, qui regroupe toutes les structures qui produisent, gèrent ou utilisent les données forestières. Cet arrêté crée un comité de pilotage qui regroupe les décideurs, un comité technique qui regroupe les représentants des décideurs, spécialisés dans les systèmes d'informations et un groupe d'utilisateurs qui regroupe les utilisateurs tant au sein du ministère que des partenaires.

Il faudra donc veiller à faire prendre par le Ministre en charge des Eaux et Forêts deux arrêtés, l'un qui va créer les structures de gestion et de suivi du projet que sont l'Agence d'Exécution et le Comité Directeur, un autre qui nomme les personnes qui vont composer ces deux structures.

Les structures qui devront apporter leurs collaborations à l'Agence d'exécution seront clairement identifiées, ainsi que la nature de leur implication dans l'exécution du projet.

Cette disposition permet au projet de se poursuivre quelques soient les changements qui pourraient intervenir dans l'organisation du ministère.

2.1.2 – Analyses des acteurs

Groupes d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
Acteurs primordiaux				
Producteurs d'information : 1. exploitants forestiers 2. industriels 3. exportateurs	1 – Opérateurs économiques, ils existent soit en simple société soit en groupes au sein desquels cohabitent plusieurs personnalités juridiques.	ont obligation de fournir de façon irrégulière des données sur leurs activités	Bonne expérience professionnelle dans leurs branches respectives	Ils sont bénéficiaires du projet qui va leur simplifier la tâche, en particulier dans la gestion des informations sur leurs activités. Leur implication est essentielle à sa réussite, car ils sont appelés à alimenter le système d'information en données actualisées. Cela pourra être obtenu au terme de campagnes de sensibilisation et de formation.
		Subissent la lenteur de l'administration pour l'obtention des documents de travail	Disposent d'un personnel qualifié et compétent	
		Contraints de remplir une foule de documents pour renseigner sur leurs activités		
	2 Ils détiennent soit : 1. des agréments d'exploitation forestière 2. des autorisations d'exploitation forestière renouvelées chaque année 3. des autorisations d'ouverture d'usine de transformation du bois 4. des agréments pour exporter les produits ligneux.	Sont contraints : <ul style="list-style-type: none"> de se doter d'un personnel chargé de remplir les documents statistiques de disposer d'un personnel chargé d'apporter à l'administration des eaux et forêts les documents statistiques sur leurs activités 	Sont bien équipés en matériel de travail et de communication	

Groupes d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
	Leurs activités consistent soit : 1. A produire des grumes pour alimenter les usines ; 2. A transformer les grumes de bois réceptionnées ; 3. A vendre les produits usinés localement ou à l'export.	Subissent des contrôles fréquents de l'Administration forestière sur la tenue des états statistiques	Favorables aux évolutions et innovations technologiques	
	Disposent soit : de ligne téléphonique de moyen de traitement de l'information de moyens de transport.	Eprouvent des difficultés à vérifier les informations qu'ils communiquent à nos services	Regroupés pour la plupart en syndicat dont ils suivent très bien les décisions	
		Suivi des prix de vente unitaires pratiqués Pas toujours bien informés des règles de gestion durable Quelques uns ne respectent pas toujours la réglementation	Sont en contact permanent avec l'Administration au travers d'un chargé de relation	
	Sont Bien organisés en syndicats professionnels - Disposent de moyens importants - Sont en contact avec les marchés internationaux		Ont des contacts réguliers avec les traders du bois	
		Quelques uns sont dotés d'équipements technologiques de pointe		
		Suivent l'évolution des prix au plan international		
Agence d'exécution du projet (SIESIA)	Elle est chargée : 1 de la gestion des statistiques forestières ; 2 de la conduite des projets informatiques	Eprouve des difficultés à disposer des informations sur les activités des opérateurs économiques Ne dispose pas de moyens adéquats pour traiter les informations qu'elle reçoit	Très bonne formation dans les technologies de l'information et de la communication Expertise développée dans le traitement des données forestières	Acteur primaire chargé de l'exécution du projet (SIESIA) : tributaire du projet pour accomplir sa mission

Groupes d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
Acteurs secondaires				
Autres services de l'Administration Forestière Services centraux, services déconcentrés, structures sous tutelle	Ils sont organisés en directions centrales, régionales, départementales, ainsi qu'en cantonnements et postes forestiers	Moyens de locomotion inexistant pour accomplir leurs missions de terrain	Très bonne formation théorique dans des écoles spécialisées	Acteurs secondaires intéressés par les résultats du projet pour améliorer leur fonctionnement et leur efficacité
	Ils sont chargés : 1 du suivi des activités des opérateurs économiques 2 de la recherche et de la répression des fraudes 3 de la planification des activités forestières	Conflits de compétence entre certaines de ses structures	Expertise avérée dans le suivi des activités forestières	
		Absence de collaboration entre certaines des structures		
		Difficulté de communication entre elles		
Ils comprennent des agents techniques des eaux et forêts et d'autres personnels administratifs	Sont astreints à se déplacer pour communiquer des informations entre elles	Bonne connaissance de la législation forestière		
	Inexistence de moyens adéquats pour traiter les statistiques forestières			
		Ne disposent d'aucun moyen pour vérifier les prix pratiqués par les opérateurs économiques tant au plan national qu'à l'export		

Groupes d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
Autres services de l'administration générale	Ils sont chargés : - de la perception des taxes forestières - des opérations nécessaires à l'exportation des produits forestiers	S'assurer de l'exactitude des déclarations servant au paiement des taxes forestières	Disposent de système d'informations bien efficaces	Ils produisent certaines informations qui viendront compléter celles que le projet va générer.
	- du suivi du transport des produits forestiers - du suivi de l'embarquement des produits exportés	Bien comprendre la nomenclature des produits ligneux exportés	Disposent de moyens financiers plus importants	
Acteurs tertiaires				
Groupe National de Travail Côte d'Ivoire (GNT CI)	Structure associative chargée d'établir les indicateurs nationaux de gestion durable	A besoin d'informations fiables pour établir les principes, critères et indicateurs.	Regroupe une grande diversité d'expérience du secteur	Regroupe tous les acteurs de la filière, ainsi que des chercheurs et universitaires

2.1.3 – Analyse du problème

2.1.3.1 – Exposé du problème

Le système national d'information pour la gestion durable des ressources forestières n'est pas opérationnel.

Le problème ci-dessus identifié a été retenu de façon consensuelle comme primordial à résoudre, à l'issue d'une concertation entre tous les acteurs de la filière.

Comme rappelé plus haut dans le résumé, un Système Intégré de Gestion des Activités Forestières (SIGAF) a été conçu et mis en place au sein du Ministère des Eaux et Forêts, avec plusieurs modules informatiques pour la gestion des statistiques forestières mais, le système n'est toujours pas opérationnel :

- Les applications répondant aux exigences du mécanisme FLEGT ne sont pas encore intégrées au SIGAF
- Les Tests du système auprès des utilisateurs en vue de son amélioration pour mieux répondre aux attentes de tous les acteurs du secteur n'ont pas été encore faits
- Le renforcement des capacités du personnel des structures chargées de la collecte et du traitement des statistiques forestières, dans le MINEF et chez les opérateurs économiques du secteur bois n'est pas fait.

L'analyse approfondie du problème identifié a révélé deux causes essentielles :

- Le système de gestion des statistiques forestières n'est pas opérationnel et ne couvre pas toutes les applications
- Les méthodes de collecte ne sont ni adaptées ni formalisées

La première cause identifiée a permis de relever les dysfonctionnement suivant :

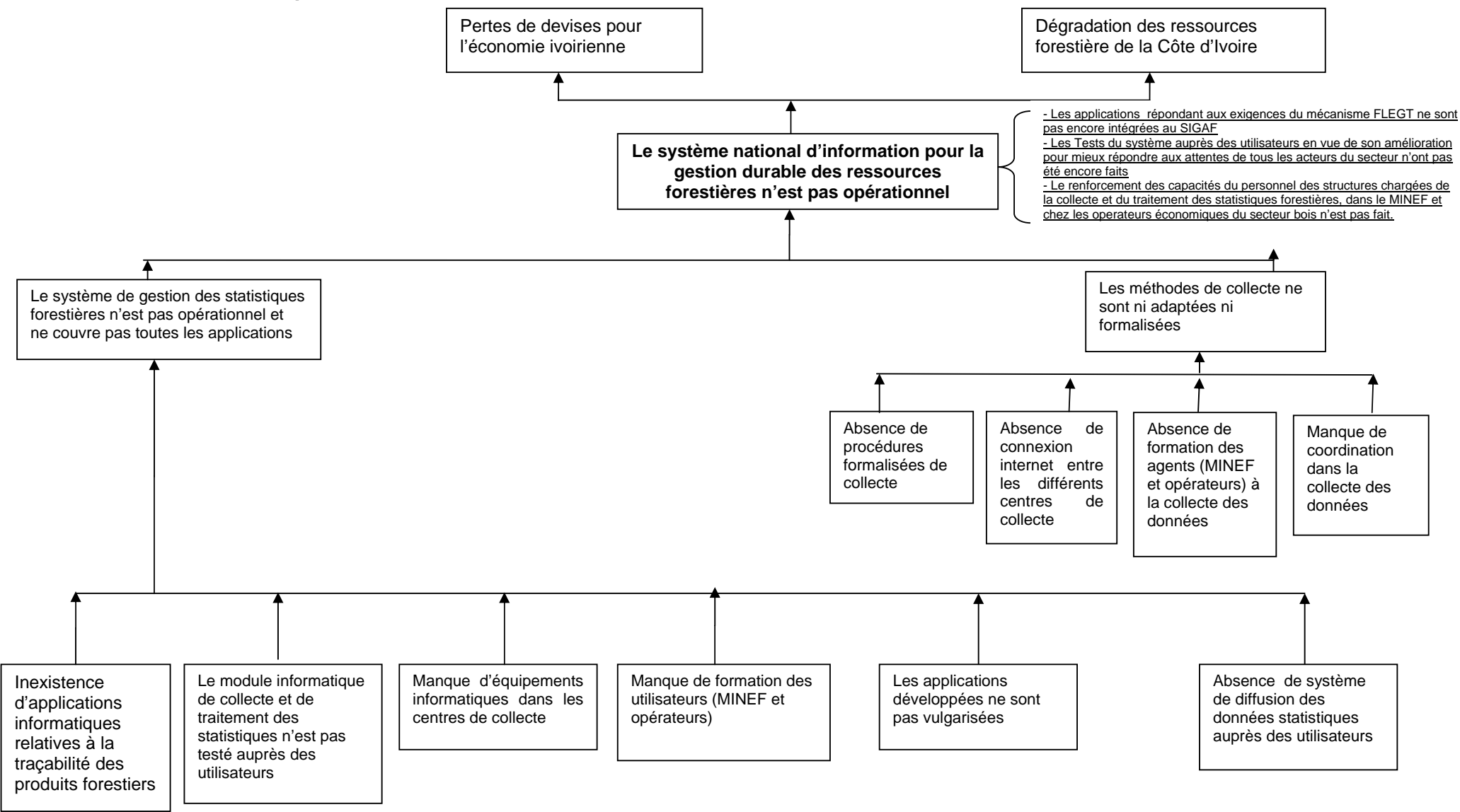
- Inexistence d'applications informatiques relatives à la traçabilité des produits forestiers ;
- Le module informatique de collecte et de traitement des statistiques n'est pas testé auprès des utilisateurs ;
- Manque d'équipements informatiques dans les centres de collecte ;
- Manque de formation des utilisateurs (MINEF et opérateurs) ;
- Les applications développées ne sont pas vulgarisées ;
- Absence de système de diffusion des données statistiques auprès des utilisateurs.

La seconde cause relevée a pour sous-causes :

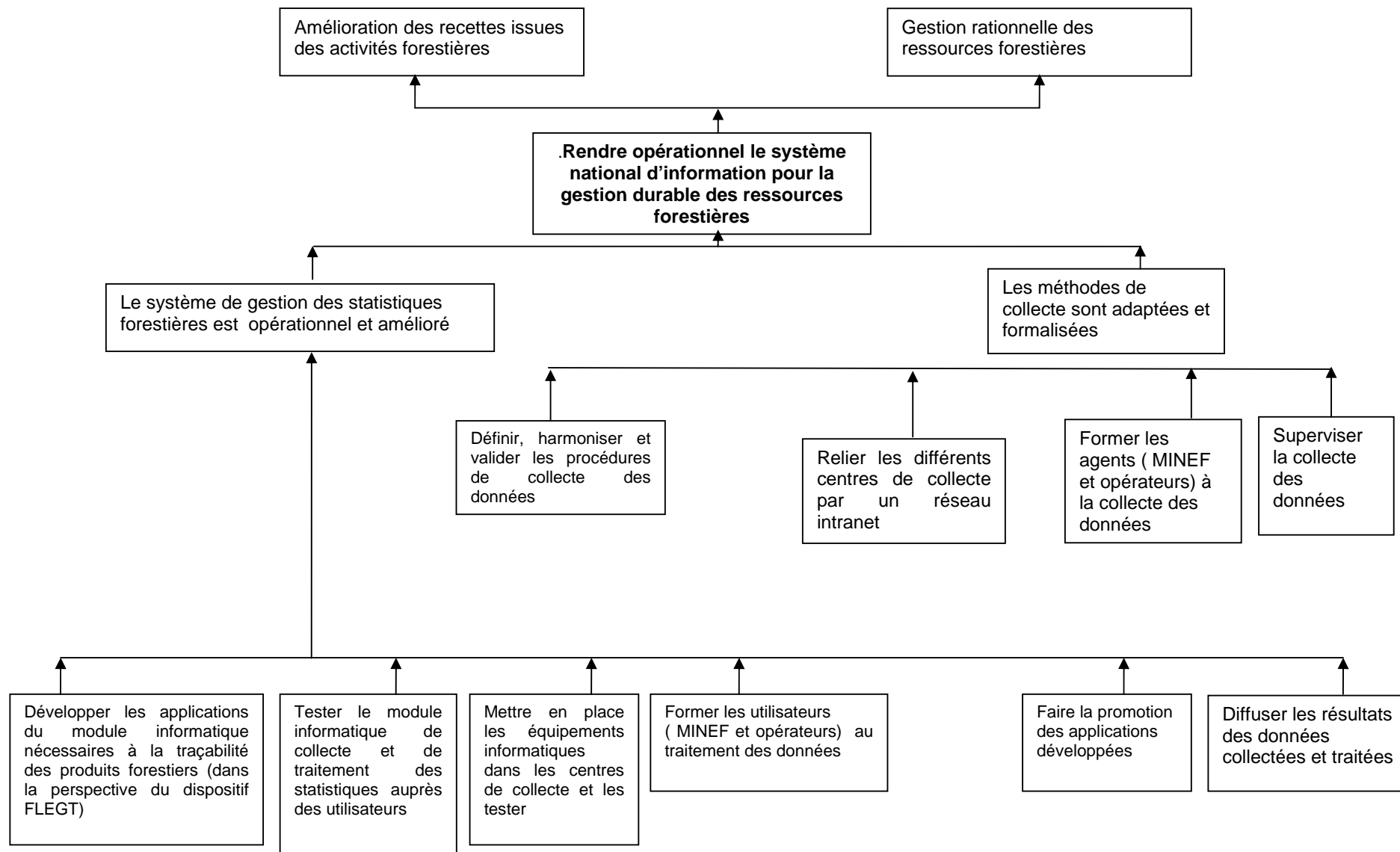
- Absence de procédures formalisées de collecte ;
- Absence de connexion internet entre les différents centres de collecte ;
- Absence de formation des agents (MINEF et opérateurs) à la collecte des données ;
- Manque de coordination dans la collecte des données.

La résolution des sous-causes et des causes identifiées permettra de répondre aux besoins des bénéficiaires en termes de mise à disposition d'informations fiables sur le secteur en vue d'une meilleure gestion d'une part et de gestion rationnelle des ressources forestières d'autre part.

2.1.3.2 – Arbre du problème



2.1.3.3 – Arbre des solutions



2.1.3.4 – Commentaire de l'arbre des solutions

L'arbre de solution élaboré traduit ici le résultat prioritaire à atteindre à l'issue du projet qui est : « **Rendre opérationnel le système national d'information pour la gestion durable des ressources forestières** »

Ce résultat atteint permettra d'une part :

- D'améliorer les recettes issues des activités forestières
- Gérer de façon rationnelle les ressources forestières

Pour atteindre ce résultat prioritaire, deux (2) activités et dix (10) tâches doivent être exécutées :

L'activité une qui vise à rendre opérationnel et améliorer le Système de gestion des statistiques forestières comprend six (6) tâches qui sont :

- Développer les applications du module informatique nécessaires à la traçabilité des produits forestiers (dans la perspective du dispositif FLEGT)
- Tester le module informatique de collecte et de traitement des statistiques auprès des utilisateurs
- Mettre en place les équipements informatiques dans les centres de collecte et les tester
- Former les utilisateurs (MINEF et opérateurs) au traitement des données
- Faire la promotion des applications développées
- Diffuser les résultats des données collectées et traitées

L'activité deux consiste à adapter les méthodes de collecte et les organiser par centre, avec les tâches suivantes :

- Définir, harmoniser et valider les procédures de collecte des données
- Relier les différents centres de collecte par un réseau intranet
- Former les agents (MINEF et opérateurs) à la collecte des données
- Superviser la collecte des données

2.1.4. – Grille du Cadre Logique

Stratégie d'intervention	Indicateurs mesurables	Moyen de vérification	Hypothèse de travail
OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT : Contribuer à la gestion durable des ressources forestières de la Côte d'Ivoire par le développement d'un système national d'information sur les ressources forestières	<u>Dès la fin du projet, la transparence des activités de la forêt et du bois est renforcée par l'existence d'un système d'information accessible à tous les acteurs</u>	L'édition des recettes fiscales annuelles par la Direction Générale des Impôts	Stabilité du cadre institutionnel de mise en œuvre du projet
	<u>L'ensemble des acteurs disposent d'informations fiables et actualisées dès le dernier trimestre de la deuxième année</u>	Les informations sur les statistiques sont éditées et diffusées régulièrement par le SIESIA	
OBJECTIF SPECIFIQUE : Rendre opérationnel le système national d'information pour la gestion durable des ressources forestières	<u>A partir du deuxième trimestre de la 2^{ème} année, 70% des industriels de bois et 80% des exploitants forestiers utilisent le système pour leurs déclarations d'activités</u>	Les procès verbaux d'installation des codes d'accès au système pour chaque utilisateur sont disponibles	L'adhésion des opérateurs économiques aux conditions d'acquisition des codes d'accès au système
	<u>A la fin du projet, un tableau de bord de l'économie de la forêt et du bois est publié au niveau national afin de guider les choix publics et privés</u>	Edition du tableau de bord	
PRODUITS			
P1 Le système de gestion des statistiques forestières est opérationnel et amélioré	Le réseau intranet est opérationnel dès la 1ère année	Les messages échangés entre les structures de l'Administration et les opérateurs économiques sont disponibles	L'installation des fibres optiques pour la communication couvre les villes où sont implantés les acteurs du système
	75 % des opérateurs économiques utilisent le système pour la déclaration des statistiques dès la première année	Les procès verbaux d'installation des codes d'accès au système pour chaque utilisateur sont disponibles	
P2 Les méthodes de collecte sont adaptées et organisées par centre	80% des opérateurs économiques sont reliés au système dès la première année	Rapports quotidiens de connexion établis par l'administrateur du système	Disponibilité des réseaux des fournisseurs d'accès internet
	Les procédures de collecte des données sont formalisées et disponibles	Guide de procédure	
	La formation des agents de collecte (MINEF et opérateurs) est effectuées	Rapports de formation	

2.2 - Objectifs

2.2.1 – Objectif de développement et indicateurs d'impacts

Contribuer à la gestion durable des ressources forestières de la Côte d'Ivoire par le développement d'un système national d'information sur les ressources forestières.

Indicateurs d'impacts

- **Dès la fin du projet, la transparence des activités de la forêt et du bois est renforcée par l'existence d'un système d'information accessible à tous les acteurs**
- **L'ensemble des acteurs disposent d'informations fiables et actualisées dès le dernier trimestre de la deuxième année**

2.2.2 – Objectifs spécifiques et indicateurs de résultats

Rendre opérationnel le système national d'information pour la gestion durable des ressources forestières

Indicateurs de résultats

- **A partir du deuxième trimestre de la 2ème année, 70% des industriels de bois et 80% des exploitants forestiers utilisent le système pour leurs déclarations d'activités**
- **A la fin du projet, un tableau de bord de l'économie de la forêt et du bois est publié au niveau national afin de guider les choix publics et privés**

3ème PARTIE : DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DU PROJET

3.1 – Produits et activités

3.1.1 – Produits

P1 Le système de gestion des statistiques forestières est opérationnel et amélioré

Ce système s'appuie sur les applications permettant de gérer :

1. les activités de production de bois à partir des zones d'exploitation forestière,
2. les activités de transformation des ressources ligneuses,
3. les activités de commercialisation tant au plan national qu'au plan international, des ressources ligneuses,
4. les activités de suivi du respect des règles d'exploitation, de transformation et de commercialisation des ressources ligneuses.
5. La traçabilité des produits forestiers (dans la perspective de mise en œuvre du processus FLEGT)

P2 Les méthodes de collecte sont adaptées et organisées par centre

3.1.2 – Activités

Pour la réalisation de cet objectif le projet devra atteindre les résultats suivants :

P1 Le système de gestion des statistiques forestières est opérationnel et amélioré

Les activités permettant d'atteindre ce résultat sont les suivantes :

A11: Développer les applications du module informatique nécessaires à la traçabilité des produits forestiers (dans la perspective du dispositif FLEGT)

L'Agence d'exécution appuyée par le consultant informatique concevra un module dédié à la traçabilité du bois et l'inclura au système déjà en place.

A12: Tester le module informatique de collecte et de traitement des statistiques auprès des utilisateurs

Douze (12) sites dans dix (10) villes pilotes : Abidjan (2 sites), Adzopé et San-Pedro (2 sites), Daloa, Abengourou, Lakota, Guiglo, Tiassalé, Gagnoa, Divo , sont choisies pour le test des applications du système informatique. Il s'agit d'implémenter l'application auprès des cantonnements, de l'inspection du port et des opérateurs économiques du secteur bois. Ce qui impliquera l'appui permanent de l'équipe du projet qui devra se déplacer sur les différents sites.

A13: Mettre en place les équipements informatiques dans les centres de collecte et les tester

Il s'agit de doter 39 cantonnements forestiers en matériels informatiques (voir tableau 1 page 7).

A14: Former les utilisateurs (agents MINEF et opérateurs économiques) au traitement des données

Il y aura deux modules de formation sur trois jours de 25 personnes (agents du MINEF et opérateurs économiques du secteur bois). Les concernés seront formés à l'utilisation des applications développées, en vue de la saisie informatisée des données de terrain collectées via les fiches de collecte, sur lesquelles ils auront été préalablement formés. Cette formation interviendra au 2^{ème} trimestre de la 2^{ème} année du projet.

A15: Faire la promotion des applications développées

L'équipe projet organisera six (06) rencontres d'échange avec les opérateurs du secteur forestier dans leurs zones d'activité pour les sensibiliser à l'intérêt du module.

A16: Diffuser les résultats des données collectées et traitées

Le site web du ministère des Eaux et Forêts. (www.eauxetforets.gouv.ci) sera réaménagé pour mettre à la disposition des utilisateurs des données statistiques forestières actualisées.

Des tableaux de bord seront élaborés, édités et diffusés systématiquement sur support papier, mensuellement, trimestriellement et semestriellement, ainsi que l'annuaire des statistiques forestières.

P2 Les méthodes de collecte sont adaptées et organisées par centre

Les activités permettant d'atteindre ce résultat sont les suivantes :

A21: Définir, harmoniser et valider les procédures de collecte des données

Un guide de procédure de collecte de données sur le terrain sera élaboré par l'équipe projet et le consultant informatique et validé en plénière par les acteurs du secteur bois.

A22: Relier les différents centres de collecte par réseau intranet

L'équipe projet appuyé par le consultant informaticien mettra en réseau les différents centres de collecte via internet.

A23: Former les agents (MINEF et opérateurs) à la collecte des données. Il s'agira ici de leurs apprendre à utiliser les fiches de collecte d'informations élaborées à cet effet.

Deux modules de formation seront organisés durant trois jours avec 25 personnes par module (personnel du MINEF et opérateurs économiques du secteur bois)

A24: Superviser la collecte des données

L'équipe projet sous la supervision du chef de projet, élaborera un plan de missions sur le terrain afin de s'assurer que les procédures de collecte définies dans le guide sont bien appliquées par les opérateurs et les agents des cantonnements. Des séances de travail avec les acteurs permettront d'améliorer la compréhension des uns et des autres et de mesurer leur niveau de satisfaction quand aux informations collectées et la procédure de collecte.

A l'issue de ces missions, les résultats obtenus permettront d'apporter des actions correctives en vue d'améliorer les fiches.

3.2 – Démarches et méthodes de mise en œuvre

3.2.1 – La méthode de mise en œuvre

Ce présent projet vise à modifier de façon radicale la procédure de gestion des statistiques forestières. Cela exige donc d'obtenir une totale adhésion de tous les acteurs. Pour y parvenir, l'approche participative, au travers des ateliers destinés aux différents types d'acteurs (opérateurs économiques, agents techniques des eaux et forêts), va être mise en œuvre.

Ces ateliers vont permettre d'échanger avec ces différents acteurs, de leur exposer le projet, les résultats attendus et la démarche à adopter, aux fins de recueillir leurs avis et observations de façon à les prendre en compte, autant que cela est possible.

Ces ateliers vont permettre d'échanger en vue de mettre en place les nouvelles méthodes et procédures de collecte des données, de sorte que tous les acteurs ayant participé à l'élaboration de ces méthodes, soient plus à même d'en accepter l'application.

Enfin, ces ateliers vont permettre de leur présenter ce qui se fait déjà en Côte d'Ivoire en matière de collecte de données assistée par ordinateurs (exemple tiré de l'expérience de la Douane avec son système de déclaration automatique des marchandises), de les former sur les technologies de l'information et de la communication, de sorte à briser les barrières de préjugés.

3.2.2 – Démarche

La démarche d'exécution va s'articuler autour de trois axes principaux :

Premier axe : Automatisation de la collecte des données

Le présent projet, qui se propose d'automatiser la chaîne de collecte des données, vise à résoudre les problèmes de temps trop long mis pour produire les données statistiques et les risques d'erreur dans le traitement de ces données. En effet, l'automatisation de la chaîne de collecte des données a l'avantage de réduire le temps au terme duquel les données sont disponibles. Nous faisons ainsi passer ce temps de 45 jours voire deux mois, à seulement trois jours maximum. Par ailleurs, la suppression des supports papiers réduit le risque d'erreur de la part des opérateurs économiques, ce qui réduit par la même occasion les risques de sanction auxquels ils sont exposés.

La suppression des supports papiers comme base de collecte des données au profit d'une procédure formelle issue du système d'information offre un avantage certain pour toutes les structures de l'administration forestière chargée du suivi des activités. Elles ont un accès rapide et permanent aux données saisies par les opérateurs économiques.

Ainsi, l'exploitation des technologies de l'information et de la communication permet de réduire les délais, les pertes de données et garantit la disponibilité des données.

La base de données administrée par l'Agence d'exécution, le SIESIA, sera accessible via internet par tous les acteurs, qu'ils soient producteurs d'informations ou consommateurs de ces informations. Ces accès seront gérés par le biais de comptes qui seront ouverts, à la demande, à tous les acteurs désireux d'accéder aux données.

Cette solution (accès aux applications via Internet) offre l'avantage de rendre le système accessible quelque soit le lieu où l'on se trouve dans le monde.

Les opérateurs économiques vont acquérir auprès de l'Agence d'Exécution, des kits informatiques comprenant un ou plusieurs ordinateurs (pour ceux qui n'en disposent pas encore), une formation de leurs agents chargés des statistiques forestières et un code d'accès à partir d'un fournisseur d'accès internet.

Cette même formation sera donnée aux agents techniques des eaux et forêts chargés du suivi des activités pour leur permettre de bien utiliser ces applications informatiques.

Deuxième axe : la mise en réseau de tous les acteurs

La société nationale de téléphonie fixe (Côte d'Ivoire Télécom) ainsi que toutes les sociétés de téléphonie mobile permettent à tout abonné, quelque soit sa situation géographique sur le territoire national, d'avoir accès à internet, grâce au réseau de fibres optiques qui couvre l'ensemble des villes du pays. Nous envisageons ainsi de mettre en réseau tous les centres de collecte de données de sorte à leur permettre d'échanger plus facilement les informations. Ainsi, des groupes d'utilisateurs seront créés selon les centres de gestion (direction centrale ou direction régionale), ce qui formera un réseau maillé très souple à maintenir.

En vue de rassurer les opérateurs économiques de la confidentialité des données qu'ils fournissent à l'Administration, une rencontre de présentation publique du SIGAF sera organisée par l'Administration. Les opérateurs se rendront donc compte que le code d'accès qui leur est attribué leur permet d'avoir seulement accès aux données les concernant et non pas aux autres. Il leur sera présenté par la même occasion, la méthode de diffusion des résultats. Deux types d'annuaires seront édités :

- **Un annuaire à l'endroit du public où toutes les données seront anonymes et donc les tableaux seront synthétisés. Cet annuaire sera destiné à l'usage externe.**
- **Un annuaire à l'endroit de l'administration forestière où les données seront plus détaillées et destiné à l'usage interne.**

Troisième axe : harmoniser les procédures et méthodes de collecte de données au niveau de tous les acteurs directement concernés.

Ce nouveau système va entraîner des modifications dans les habitudes de travail de tous les acteurs, ce qui requiert de mettre en place de nouvelles procédures qui y sont adaptées.

Ces procédures seront discutées en atelier avec tous les acteurs impliqués pour prendre en compte leurs préoccupations. C'est une condition importante pour l'adhésion des uns et des autres au nouveau système mis en place.

Nous avons déjà expérimenté avec succès l'importance de ces rencontres lorsque nous avons entrepris, en 2005, de modifier les supports de collecte des données. Les rencontres organisées à cette occasion avec les opérateurs économiques et les agents techniques des eaux et forêts ont permis d'expliquer les modifications que nous voulions apporter à ces documents, de recueillir leurs observations et de proposer des documents consensuels. La mise en œuvre s'est alors faite sans aucune difficulté, malgré l'augmentation des prix unitaires de cession des documents statistiques.

3.2.3 – Stratégie du projet

Cette stratégie va s'appuyer :

Au plan institutionnel, sur les structures qui ont été mises en place (comité de pilotage, comité technique et groupe des utilisateurs) en veillant à ce qu'elles jouent pleinement leur rôle. Le projet veillera à conférer à l'Agence d'Exécution les capacités techniques qui vont lui permettre d'en assurer la pérennité, notamment par la gestion de la maintenance des applications pour leur permettre d'être toujours à jour et satisfaire ainsi les attentes des utilisateurs.

Au plan technologique, sur l'exploitation du réseau de fibres optiques et le développement de la communication cellulaire, ce qui autorise de développer les applications dans un environnement web, ce qui garantit à chaque utilisateur l'accès continue et sécurisé des données, tant en ce qui concerne l'alimentation de la base de données que pour ce qui est de sa consultation. Cela permet de réduire de façon considérable les charges d'exploitation des opérateurs économiques. C'est un argument important qui va être exploité lors des séances de formation, de sorte à nous assurer l'adhésion des opérateurs économiques.

3.4 – Budget

3.4.1 – Grille budgétaire principale consolidée par rubrique

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2
10.	Personnel du projet			
11.	Experts nationaux (longue durée)			
	11.1 Coordonnateur du projet	14 400	7 200	7 200
	11.2 Expert en statistique forestières	14 400	7 200	7 200
	11.3 Assistant Informaticien	12 000	6 000	6 000
	11.4 Comptable	7 200	3 600	3 600
	11.5 Secrétaire	7 200	3 600	3 600
12.	Autre personnel	-	-	-
	12.1 Chauffeur	6 000	3 000	3 000
13.	Consultants nationaux (longue durée)	-	-	-
	13.1 Ingénieur de développement	-	-	-
	13.2 Consultant national (informaticien)	30 000	30 000	-
14.	Consultants internationaux	-	-	-
15.	Bourses et formation	-	-	-
	15.1 Formation Administration SGBD personnel SIESIA	10 500	10 500	-
	15.2 Formation développement SGBD personnel SIESIA	10 500	10 500	-
19.	S/Total:	112 200	81 600	30 600
20.	Sous-traitants			
	21. Formation (collecte de données)	18 500	18 500	-
	22. Formation Traitement des données)	18 500	-	18 500
	23. Développement du module martelage	47 100	47 100	-
	24. Effectuer les tests de l'application	18 000	18 000	-
29.	S/Total.	102 100	83 600	18 500
30.	Voyages nationaux	-	-	-
31.	Allocation de séjour	-	-	-
31.1	Experts nationaux/Consultants	30 750	15 068	15 682
31.2	Consultants internationaux	-	-	-
31.3	Autres (déplacements du chauffeur et perdiems des participants aux formations)	8 709	4 818	3 891
32.	Voyages internationaux	-	-	-
32.1	32.1 Experts nationaux/Consultants	14 400	7 200	7 200
32.2	32.2 Consultants internationaux	-	-	-
32.2	32.3 Autres	-	-	-
32.3	32.4 Coûts de transports locaux	-	-	-
39.	S/Total	53 859	27 086	26 773
40.	Immobilisation	-	-	-
41.	Infrastructure	-	-	-
42.	Terrain	-	-	-
43.	Véhicules	-	-	-
	43.1 Voiture de mission de type pickup	42 400	42 400	-
44.	Equipement	-	-	-
44.1	Matériel informatique	-	-	-
	44.1.1 Ordinateur (PC)	64 200	64 200	-
	44.1.2 Ordinateur portable	35 000	35 000	-
	44.1.3 Onduleurs	5 280	5 280	-
	44.1.4 Antivirus	2 992	2 992	-
	44.1.5 Table pour PC	17 460	17 460	-
	44.1.6 Imprimantes Laser NB	8 160	8 160	-

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2
	44.1.7 Imprimantes Laser couleur	-	-	-
	44.1.8 Logiciel de développement	6 500	6 500	-
	44.1.9 Actualisation du site internet du ministère pour la diffusion des résultats	14 000	7 000	7 000
44.2	Autres	-	-	-
49.	S/Total	195 992	188 992	7 000
50.	Consommables	-	-	-
51.	Matière première	-	-	-
52.	Pièces de rechange	4 400	2 200	2 200
53.	Carburant et lubrifiant	5 000	2 500	2 500
54.	Fournitures de bureau	2 600	1 300	1 300
55.	Petit matériel informatique	5 000	2 500	2 500
56.	Abonnement internet	25 200	8 400	16 800
59.	S/Total	42 200	16 900	25 300
60.	Divers	-	-	-
61.	Assurance	2 000	1 000	1 000
62.	Audit	4 000	2 000	2 000
63.	Edition et rapport	4 000	2 000	2 000
64.	Frais bancaire	3 600	1 800	1 800
65.	Comité de suivi	3 600	1 200	2 400
66.	Traduction	2 000	1 000	1 000
67.	Imprévus (forfait)	8 000	4 000	4 000
69.	S/Total	27 200	13 000	14 200
	S/Total Général (10 à 69)	533 551	411 178	122 373
70.	Frais de gestion de l'Agence d'Exécution	-	-	-
71.	Frais de l'Agence d'exécution	13 601	8 395	5 206
72.	Frais de suivi de la Personne de Contact (Point focal OIBT)	9 864	4 932	4 932
79.	S/Total	23 465	13 327	10 138
80.	Suivi et Administration du projet	-	-	-
81.1	Suivi de l'OIBT	12 000	4 000	8 000
81.2	Evaluation à mi-parcours par l'OIBT	-	-	-
83.	Evaluation finale OIBT	15 000	-	15 000
84.	Appui OIBT au programme	-	-	-
85.	Frais d'appui de l'OIBT (12% sur les rubriques 10 à 82)	24 427	<u>16 594</u>	<u>7 833</u>
86.	Suivi des bailleurs	-	-	-
89.	S/Total	51 427	<u>20 594</u>	<u>30 833</u>
90.	Remboursement frais de l'avant-projet	62 555	62 555	-
99.	S/total	62 555	62 555	-
100.	TOTAL	670 998	<u>507 654</u>	<u>163 344</u>

NB : La contrepartie ivoirienne est déjà mobilisée dans le cadre du budget d'investissement 2013.

3.4.2 – Part Budgétaire de OIBT par rubrique (en \$US)

Catégorie	Description	TOTAL	Année 1	Année 2
10.	Personnel du projet			
11.	Experts nationaux (longue durée)			
	11.1 Coordonnateur du projet			
	11.2 Expert en statistique forestières			
	11.3 Assistant Informaticien			
	11.4 Comptable			
	11.5 Secrétaire			
12.	Autre personnel			
	12.1 Chauffeur			
13.	Consultants nationaux (longue durée)			
	13.1 Ingénieur de développement			
	13.2 Consultant national (informaticien)	30 000	30 000	
14.	Consultants internationaux			
15.	Bourses et formation			
	15.1 Formation Administration SGBD personnel SIESIA			
	15.2 Formation développement SGBD personnel SIESIA			
19.	S/Total:	30 000	30 000	-
20.	Sous-traitants			
	21. Formation (collecte de données)			
	22. Formation Traitement des données)			
	23. Développement du module martelage			
	24. Effectuer les tests de l'application	18 000	18 000	
29.	S/Total.	18 000	18 000	-
30.	Voyages nationaux			
31.	Allocation de séjour			
31.1	Experts nationaux/Consultants	30 750	15 068	15 682
31.2	Consultants internationaux			
31.3	Autres (déplacements du chauffeur et perdiems des participants aux formations)	8 709	4 818	3 891
32.	Voyages internationaux			
32.1	32.1 Experts nationaux/Consultants			
32.2	32.2 Consultants internationaux			
32.2	32.3 Autres			
32.3	32.4 Coûts de transports locaux			
39.	S/Total	39 459	19 886	19 573
40.	Immobilisation			
41.	Infrastructure			
42.	Terrain			
43.	Véhicules			
	43.1 Voiture de mission de type pickup	42 400	42 400	
44.	Equipement			
44.1	Matériel informatique			
	44.1.1 Ordinateur (PC)			
	44.1.2 Ordinateur portable	2 500	2 500	
	44.1.3 Onduleurs			
	44.1.4 Antivirus			

Catégorie	Description	TOTAL	Année 1	Année 2
	44.1.5 Table pour PC			
	44.1.6 Imprimantes Laser NB			
	44.1.7 Imprimantes Laser couleur			
	44.1.8 Logiciel de développement			
	44.1.9 Actualisation du site internet du ministère pour la diffusion des résultats			
44.2	Autres			
49.	S/Total	44 900	44 900	-
50.	Consommables			
51.	Matière première			
52.	Pièces de rechange	4 400	2 200	2 200
53.	Carburant et lubrifiant	5 000	2 500	2 500
54.	Fournitures de bureau	2 600	1 300	1 300
55.	Petit matériel informatique	5 000	2 500	2 500
56.	Abonnement internet			
59.	S/Total	17 000	8 500	8 500
60.	Divers			
61.	Assurance	2 000	1 000	1 000
62.	Audit	4 000	2 000	2 000
63.	Edition et rapport	4 000	2 000	2 000
64.	Frais bancaire	3 600	1 800	1 800
65.	Comité de suivi	3 600	1 200	2 400
66.	Traduction	2 000	1 000	1 000
67.	Imprévus (forfait)	8 000	4 000	4 000
69.	S/Total	27 200	13 000	14 200
	S/Total Général (10 à 69)	176 559	134 286	42 273
70.	Frais de gestion de l'Agence d'Exécution			
71.	Frais de l'Agence d'exécution			
72.	Frais de suivi de la Personne de Contact (Point focal OIBT)			
79.	S/Total	-	-	-
80.	Suivi et Administration du projet			
81.1	Suivi de l'OIBT	12 000	4 000	8 000
81.2	Evaluation à mi-parcours par l'OIBT			
83.	Evaluation finale OIBT	15 000		15 000
84.	Appui OIBT au programme			
85.	Frais d'appui de l'OIBT (12% sur les rubriques 10 à 82)	24 427	<u>16 594</u>	<u>7 833</u>
86.	Suivi des bailleurs			
89.	S/Total	51 427	<u>20 594</u>	<u>30 833</u>
90.	Remboursement frais de l'avant-projet	62 555	62 555	
99.	S/total	62 555	62 555	
100.	TOTAL	290 541	<u>217 435</u>	<u>73 106</u>

3.4.3 – Part Budgétaire de l'Agence d'Exécution (AE) par rubrique (en \$US)

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2
10.	Personnel du projet			
11.	Experts nationaux (longue durée)			
	11.1 Coordonnateur du projet	14 400,00	7 200,00	7 200,00
	11.2 Expert en statistique forestières	14 400,00	7 200,00	7 200,00
	11.3 Assistant Informaticien	12 000,00	6 000,00	6 000,00
	11.4 Comptable	7 200,00	3 600,00	3 600,00
	11.5 Secrétaire	7 200,00	3 600,00	3 600,00
12.	Autre personnel			
	12.1 Chauffeur	6 000,00	3 000,00	3 000,00
13.	Consultants nationaux (longue durée)			
	13.1 Ingénieur de développement			
	13.2 Consultant national			
14.	Consultants internationaux			
15.	Bourses et formation			
	15.1 Formation Administration SGBD personnel SIESIA	10 500,00	10 500,00	
	15.2 Formation développement SGBD personnel SIESIA	10 500,00	10 500,00	
19.	S/Total:	82 200	51 600	30 600
20.	Sous-traitants			
	21. Formation (collecte de données)	18 500	18 500	
	22. Formation Traitement des données)	18 500		18 500
	23. Développement du module martelage	47 100	47 100	
	24. Effectuer les tests de l'application			
29.	S/Total.	84 100	65 600	18 500
30.	Voyages nationaux			
31.	Allocation de séjour			
31.1	Experts nationaux/Consultants			
31.2	Consultants internationaux			
31.3	Autres (déplacements du chauffeur et perdiems des participants aux formations)			
32.	Voyages internationaux			
32.1	32.1 Experts nationaux/Consultants	14 400	7 200	7 200
32.2	32.2 Consultants internationaux			
32.2	32.3 Autres			
32.3	32.4 Coûts de transports locaux			
39.	S/Total	14 400	7 200	7 200
40.	Immobilisation			
41.	Infrastructure			
42.	Terrain			
43.	Véhicules			
	43.1 Voiture de mission de type pickup			
44.	Equipement			
44.1	Matériel informatique			
	44.1.1 Ordinateur (PC)	64 200	64 200	

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2
	44.1.2 Ordinateur portable	32 500	32 500	
	44.1.3 Onduleurs	5 280	5 280	
	44.1.4 Antivirus	2 992	2 992	
	44.1.5 Table pour PC	17 460	17 460	
	44.1.6 Imprimantes Laser NB	8 160	8 160	
	44.1.7 Imprimantes Laser couleur			
	44.1.8 Logiciel de développement	6 500	6 500	
	44.1.9 Actualisation du site internet du ministère pour la diffusion des résultats	14 000	7 000	7 000
44.2	Autres			
49.	S/Total	151 092	144 092	7 000
50.	Consommables			
51.	Matière première			
52.	Pièces de rechange			
53.	Carburant et lubrifiant			
54.	Fournitures de bureau			
55.	Petit matériel informatique			
56.	Abonnement internet	25 200	8 400	16 800
59.	S/Total	25 200	8 400	16 800
60.	Divers			
61.	Assurance			
62.	Audit			
63.	Edition et rapport			
64.	Frais bancaire			
65.	Comité de suivi			
66.	Traduction et documentation			
67.	Imprévus (forfait)			
69.	S/Total	-	-	-
	S/Total Général (10 à 69)	356 992	276 892	80 100
70.	Frais de gestion de l'Agence d'Exécution			
71.	Frais de l'Agence d'exécution	13 601	8 395	5 206
72.	Frais de suivi de la Personne de Contact (Point focal OIBT)	9 864	4 932	4 932
79.	S/Total	23 465	13 327	10 138
80.	Suivi et Administration du projet			
81.1	Suivi de l'OIBT			
81.2	Evaluation à mi-parcours par l'OIBT			
83.	Evaluation finale OIBT			
84.	Appui OIBT au programme			
85.	Frais d'appui de l'OIBT (12% sur les rubriques 10 à 82)			
86.	Suivi des bailleurs			
89.	S/Total	-	-	-
90.	Remboursement frais de l'avant-projet			
99.	S/total			
100.	TOTAL	380 457	290 219	90 238

3.4.4 – Budget par activités, par rubriques et par source (en \$US)

Produits /Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité		Unités	Coût unitaire (\$ EU)	Coût total (\$ EU)	OIBT		Agence d'exécution
			Année 1	Année 2				Année 1	Année 2	
Dépenses non affectées aux activités car en relation avec l'ensemble du projet										
1 - Personnel du projet										
	1 Coordonnateur pour les 24 mois de durée du projet	11	12	12	Homme/mois	600	14 400			14 400
	1 coordonnateur adjoint, ingénieur informaticien pour 24 mois	11	12	12	Homme/mois	600	12 000			12 000
	1 expert national en statistiques forestières	11	12	12	Homme/mois	600	14 400			14 400
	1 consultant national pendant 12 mois	11	12		Homme/mois	2 500	30 000	30 000		
	1 Comptable pour gérer les dépenses du projet	11	12	12	Homme/mois	1 500	7 200			7 200
	1 secrétaire pour tenir l'administration du projet	11	12	12	Homme/mois	-	7 200	-	-	7 200
	1 chauffeur coursier pour distribuer le courrier	12	12	12	Homme/mois	750	6 000			6 000
	Voyages dans la sous-région pour s'inspirer de leur expérience	32	1	1	Voyage		14 400			14 400

Produits /Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité		Unités	Coût unitaire (\$ EU)	Coût total (\$ EU)	OIBT		Agence d'exécution
			Année 1	Année 2				Année 1	Année 2	
	2 - Immobilisations									
	Acquisition d'un véhicule de type 4x4 pour les missions	40	1		Unité	42 400	42 400	42 400		-
	60 Ordinateurs de bureau. Processeur : Intel Core 2 Duo 3 GHz, RAM de 3 Go , disque dur de 250 Go , Ecran TFT (plat) 21"	40	60	0	Unité	1 070	64 200			64 200
	26 Ordinateurs portables avec processeur Intel Core 2 Duo 3 GHz, une RAM de 4 Go , un disque dur interne de 320 Go, un écran de 15 pouces	40	28		Unité	1 250	35 000	2 500		32 500
	60 Onduleurs à 650 VA	40	60	0	Unité	88	5 280			5 280
	62 Antivirus Internet Security	40	60		Unité	50	2 992			2 992
	60 Tables pour ordinateur de bureau	40	60		Unité	291	17 460			17 460
	24 Imprimante laser NB 19 ppm, résolution 600x600 ppp, mémoire de 16 Mo	40	24		Unité	340	8 160			8 160
	Imprimantes laser couleur	40			Unité		-			
	Achat de pièces de rechange pour la voiture	50	1	1	Unité	2 200	4 400	2 200	2 200	
	Carburant et lubrifiant	50	1	1	Litre	2 500	5 000	2 500	2 500	
	Fournitures de bureau	50	1	1	Unité	1 300	2 600	1 300	1 300	
	Petit matériel informatique	50	1	1	Unité	2 500	5 000	2 500	2 500	

Produits /Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité		Unités	Coût unitaire (\$ EU)	Coût total (\$ EU)	OIBT		Agence d'exécution
			Année 1	Année 2				Année 1	Année 2	
	Abonnement internet	50	6	12	Mois	1 400	25 200			25 200
	Prise en charge de l'assurance de l'équipe du projet	61	1	1	Année	1 000	2 000	1 000	1 000	
	Prise en charge des frais d'audit du projet	62	1	1	Année	2 000	4 000	2 000	2 000	
	Prise en charge des frais de tenue du compte du projet	64	4	4	Trimestre	450	3 600	1 800	1 800	
	Prise en compte des réunions du comité de suivi	65	1	2	Session	1 200	3 600	1 200	2 400	
	Provision pour imprévus	67	1	1	Année	4 000	8 000	4 000	4 000	
	Frais de l'Agence d'Exécution	71	1	1	Année	6 801	13 601			13 601
	Frais de suivi de la personne de contact (4 missions de suivi-évaluation du Point Focal OIBT)	72	2	2	Mission	2 466	9 864			9 864
	Suivi de l'OIBT	81	1	1	Mission	6 000	12 000	4 000	8 000	
	Evaluation finale de l'OIBT	83	1		Mission	15 000	15 000		15 000	
	Frais d'appui de l'OIBT (12% des rubriques 10 à 82 de l'OIBT))	85	1	1	Année	7 542	24 427	<u>16 594</u>	<u>7 833</u>	
	Remboursement de l'avant-projet pd61	90	1		Année		62 555	62 555		

Produits /Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité		Unités	Coût unitaire (\$ EU)	Coût total (\$ EU)	OIBT		Agence d'exécution
			Année 1	Année 2				Année 1	Année 2	
Dépenses affectées aux activités										
Produit 1 :	Le système de gestion des statistiques forestières est opérationnel									
A1.1	Développer les applications du module traçabilité des produits forestiers (dans la perspective du processus FLEGT)									
	Acquisition du logiciel de développement	44	1		Unité	6 500	6 500			6 500
	Développement du module martelage/traçabilité des produits forestiers (dans la perspective de l'accord APV/FLEGT)	23	20		Homme/mois	2 355	47 100			47 100
A1.2	Tester les applications sur chaque site									
	Formation de dix agents de l'Agence d'Exécution à l'Administration du SIGAF	15	1		Session	10 500	10 500			10 500
	Formation de dix agents de l'Agence d'Exécution au développement d'application en vue de la maintenance du SIGAF	15	1			10 500	10 500			10 500
	Opérations de test des applications sur chaque site	24	12		Site	1 500	18 000	18 000	-	
	Mission de six personnes (Coordonnateur, Consultant Nat., Assistant Informaticien, Comptable, Secrétaire, Chauffeur) pendant 14 jours	31	14		jour	386,36	5 409	5 409	-	0

Produits /Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité		Unités	Coût unitaire (\$ EU)	Coût total (\$ EU)	OIBT		Agence d'exécution
			Année 1	Année 2				Année 1	Année 2	
A1.3	Mettre en place les équipements informatiques dans les centres de collecte et les tester									
	Mission de six personnes (Coordonnateur, Consultant Nat., Assistant Informaticien, Comptable, Secrétaire, Chauffeur) pendant 14 jours pour mettre en place les équipements informatiques dans les 12 sites de test	31	14	-	jour	488,64	6 841	6 841	-	
A1.4	Former les utilisateurs (MINEF et opérateurs) au traitement des données									
	Mission de six personnes (Coordonnateur, Consultant Nat., Assistant Informaticien, Comptable, Secrétaire, Chauffeur) pendant 14 jours pour former sur le traitement des données	31	12		Jour	386,4	4 636,4		4 636,4	
	Organiser deux sessions de formation (cinq jours par session) des utilisateurs (24 agents des eaux et forêts et 26 travailleurs des unités industrielles) au traitement des données avec l'application SIGAF	21	2		Session	9 250	18 500			18 500
A1.5	Faire la promotion des applications développées									
	Organiser une mission (Coordonnateur, Expert forestier., Assistant Informaticien, Comptable, Secrétaire, Chauffeur) pour promouvoir auprès des parties prenantes l'application SIGAF pendant huit jours	31		8	Jour	386	3 091		3 091	
	Organiser des ateliers régionaux pour promouvoir l'application SIGAF	31		6		300	1 800		1 800	

Produits /Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité		Unités	Coût unitaire (\$ EU)	Coût total (\$ EU)	OIBT		Agence d'exécution
			Année 1	Année 2				Année 1	Année 2	
A1.6	Diffuser les résultats des données collectées et traitées									
	Actualisation du site internet en vue de la diffusion des résultats des données collectées et traitées	44	5	5	Homme/mois	1 400	14 000			14 000
	Edition et diffusion des données collectées et traitées, sur le site du Ministère et sur supports numériques et papiers	63	1	1	Elément	2 000	4 000	2 000	2 000	
	Réaliser la traduction des rapports comportant les résultats des données collectées et traitées	66	1	1	Homme	1 000	2 000	1 000	1 000	
Produit 2 :	Les méthodes de collecte sont adaptées									
A2.1	Définir, harmoniser et valider les procédures de collecte des données									
	Organiser un atelier en vue de valider la nouvelle procédure de collecte des données	31	1		Elément	3 000	3 000	3 000		
A2.2	Relier les différents sites de collecte en un réseau intranet									
	Organiser une mission de 12 jours avec six personnes (Coordonnateur, Consultant National., Assistant Informaticien, Comptable, Secrétaire, Chauffeur) pour relier les centres de collecte au sein d'un réseau intranet	31	12		Jour	386,36	4 636	4 636		

Produits /Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité		Unités	Coût unitaire (\$ EU)	Coût total (\$ EU)	OIBT		Agence d'exécution
			Année 1	Année 2				Année 1	Année 2	
A2.3	Former les agents (MINEF et opérateurs économiques) à la collecte des données									
	Organiser une mission de 12 jours (Coordonnateur, Expert forestier., Assistant Informaticien, Comptable, Secrétaire, Chauffeur) pour former 24 agents et 26 employés d'opérateurs économiques	31		12	Jour	85,23	4 636		4 636	
	Formation 50 utilisateurs sur la collecte de données en deux sessions	22		2	Session	9 250	18 500			18 500
A2.4	Superviser la collecte des données									
	Organiser une mission de 14 jours (Coordonnateur, Expert forestier., Assistant Informaticien, Comptable, Secrétaire, Chauffeur) pour superviser la collecte des données	31		14	Jour	386,36	5 409,1		5 409,1	
	TOTAL GENERAL						670 998	<u>217 435</u>	<u>73 106</u>	<u>380 457</u>

3.5 – Hypothèses, risques, durabilité

3.5.1 – Hypothèses et risques

Au niveau de l'objectif de développement, l'hypothèse suivante a été énoncée : Stabilité du cadre institutionnel de mise en œuvre du projet

La solution proposée pour résoudre ce risque est d'amener le ministre en charge des eaux et forêts à prendre deux arrêtés :

1. L'un qui crée les structures de gestion et de suivi du projet ;
2. L'autre qui nomme les personnes clés de ces structures (Coordonnateur et Responsable du comité directeur).

Au niveau de l'objectif spécifique, l'hypothèse relevée est l'adhésion des utilisateurs aux conditions d'acquisition des codes d'accès au système.

La solution proposée est de mener une campagne de sensibilisation au plan national en direction des opérateurs économiques de la filière bois pour leur expliquer cette nouvelle approche dans le traitement des informations sur les statistiques forestières.

La démonstration devra être faite au cours de cette campagne des avantages que ce nouveau système leur apporte en termes de gain de temps, de gain de productivité, de réduction des coûts de production. Il faudra surtout leur expliquer que ce nouveau système est un pas important vers la mise en place d'un système de traçabilité des ressources forestières, condition essentielle de l'entrée de leur production sur le marché européen qui constitue plus de 80% de leurs chiffres d'affaires

Au niveau du 1^{er} produit «Le système de gestion des statistiques forestières est opérationnel et amélioré », l'hypothèse retenue est : l'installation des fibres optiques pour la communication couvre l'ensemble des villes où sont implantés les acteurs du système.

Cette hypothèse peut être résolue avec l'extension à tout le territoire, des possibilités qu'offrent les opérateurs de téléphonie mobile à leurs usagers, de disposer de la connexion internet là où le réseau est accessible. De cette façon, même les villes où les fibres optiques ne seront pas installées, les acteurs pourront malgré tout accéder au système d'information mis en place.

Au niveau du 2^{ème} produit «Les méthodes de collecte sont adaptées et organisées par centre » l'hypothèse retenue est : Disponibilité des réseaux des fournisseurs d'accès internet

A ce niveau, l'Agence Télécommunication de Côte d'Ivoire, organisme chargé de réguler et de suivre les fournisseurs d'accès, mène actuellement une campagne à leur endroit pour les inciter à mettre tout en œuvre pour améliorer la disponibilité de leurs réseaux. L'objectif qui leur est assigné est d'atteindre une disponibilité de 90 à 100% de leurs réseaux aux heures de travail.

3.5.2 – Durabilité

Avant le projet, les opérateurs économiques se procuraient les documents statistiques à renseigner auprès de l'administration, moyennant une contribution financière de leurs parts. Avec la mise en œuvre de ce projet, ils n'auront plus à payer de documents puisqu'ils pourront déclarer leurs statistiques via les applications déployées sur le réseau internet. Désormais, le paiement de la contribution leur servira à avoir accès aux applications et à maintenir les installations en vue de la pérennité des acquis du projet.

L'implication financière de l'Etat se situe au niveau de la mise en place d'une ligne budgétaire qui sera votée et affectée à la maintenance des installations du projet, de sorte à garantir le renouvellement des équipements et contribuer à la maintenance des applications.

Les arguments en faveur de la mise en place de cette ligne ne manquent pas, dans la mesure où ce projet va contribuer à améliorer deux ans après sa mise en œuvre, les recettes fiscales liées au bois.

Les applications élaborées seront disponible sur le réseau internet, moyennant de la part des opérateurs, une contribution aux frais de connexion internet, ce qui leur donne droit à un compte personnel d'accès à celles-ci. Le réseau internet a été choisi parce que c'est une technologie sûre qui fait ses preuves et qui n'a de cesse d'être innovant en la matière. Il peut efficacement assurer la pérennité des acquis du projet.

Des expériences similaires ont été menées en Côte d'Ivoire, notamment au niveau des services douaniers, pour la déclaration des marchandises par les transitaires, et au niveau du suivi des déclarations d'exportation du café et du cacao.

En retour, les opérateurs économiques verront leurs capacités renforcées périodiquement afin de leur permettre d'utiliser efficacement les outils et la technologie mis à leur disposition en vue d'une meilleure gestion de leurs activités et un accroissement certains de leurs chiffres d'affaires.

4^{ème} PARTIE : DISPOSITION DE MISE EN ŒUVRE

4.1. – Structure organique et mécanisme de participation des acteurs

4.1.1 – Agence d'exécution (AE) et partenaires

Le SIESIA du Ministère en charge des Eaux et Forêts assure les missions dans les domaines de l'informatique, des statistiques et des Archives. Pour plus de détails sur ses missions et son organisation, voir l'Annexe A.

Elle a été l'Agence d'exécution de l'avant-projet PPD 61/02 Rév.1(M) et est donc qualifiée pour poursuivre, en tant qu'Agence d'Exécution, la mise en œuvre du présent projet.

Le SIESIA gère les statistiques forestières à partir des informations qui lui sont communiquées par les opérateurs économiques du domaine forestier. Ces données sont traitées et mises à la disposition des utilisateurs qui en font la demande. Ainsi, depuis 2005, elle a édité régulièrement l'annuaire des statistiques forestières à partir de la compilation des informations contenues dans les états statistiques que les opérateurs déposent dans ses services chaque mois. Elle dispose des annuaires suivants :

1. Annuaire des statistiques forestières 2004 à 2006 ;
2. Annuaire des statistiques forestières 2007 à 2008.

Le SIESIA édite également des tableaux de bord mensuels, trimestriels, semestriels et annuels qui permettent de suivre l'évolution des activités forestières. Ces données sont accessibles sur le site du ministère www.environnement.gouv.ci

LE SIESIA comprend une équipe pluridisciplinaire qui regroupe des informaticiens (ingénieurs et analystes programmeurs), des forestiers, des archivistes et des statisticiens.

L'Agence d'exécution devra travailler avec tous les partenaires identifiés au cours de l'avant-projet. Ils devront lui apporter leur contribution pour la bonne exécution du projet. Certains des partenaires figurent déjà sur l'organigramme du projet.

L'exécution du projet peut amener l'agence d'exécution à faire appel à d'autres partenaires techniques, en respectant les règles de passation des marchés des projets OIBT, pour leur confier des tâches spécifiques.

4.1.2 – Mécanisme de participation

En fonction des attributions telles que décrites plu haut, les agences collaboratrices interviennent à des moments précis de l'exécution du projet sur sollicitation de l'agence d'exécution.

Tableau récapitulatif des rôles dévolus aux différentes structures collaboratrices

Structure	Rôle
Direction de la Production et des Industries Forestières (DPIF)	Chargée du suivi des opérateurs de la filière concernés par le projet, elle participera à toutes les actions qui seront entreprises avec eux, notamment la réalisation des supports des formations, l'organisation des rencontres avec ces opérateurs, la validation des procédures qui seront mises en place dans le cadre de ce projet.
Direction des Etudes, de la Planification et de l'Evaluation (DEPE)	Elle aidera aux tâches de suivi évaluation de la mise en œuvre du projet, en relation avec l'OIBT.
Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF)	Elle participera à la gestion financière du projet (co signature sur le compte ouvert pour le projet). A ce titre, elle veillera à la régularité des opérations financières engagées par le Coordonnateur du projet.
SODEFOR	En tant que structure gérant aussi les activités des opérateurs économiques dans le domaine des forêts classées, elle contribuera aux actions de sensibilisation de ces opérateurs. Elle participera aussi aux formations et fournira toutes les informations sur les activités dont elle a la charge et qui intéressent le projet. Elle fera bénéficier de son expérience dans la conduite des projets OIBT par ses conseils.
GNT-CI	Groupe National, mis en place dans le cadre des efforts de la Côte d'Ivoire à mettre en œuvre les principes indicateurs et critères de la gestion durable, aura un regard sur les activités du projet pour s'assurer qu'elles satisfont effectivement ces exigences.
SEPBA	Elle veillera à fournir les informations sur les entrées et sorties de produits ligneux dans les parcs à bois qu'elle gère dans les deux ports (Abidjan et San Pedro), ainsi que leur embarquement effectif dans les navires.

4.1.3 – Equipe de gestion du Projet

Composition de l'Agence d'Exécution

L'Agence d'Exécution devra proposer la nomination d'un Coordonnateur National pour assurer la direction du projet. Il sera assisté d'une équipe comprenant :

1. un expert en informatique, coordonnateur délégué ;
2. un expert en statistiques forestières ;
3. un consultant national en informatique;
4. un assistant comptable ;
5. une secrétaire de direction ;
6. un chauffeur, coursier.

4.1.4 – Comité Directeur du Projet

Il est l'organe directeur du projet et est composé :

1. d'un Président nommé par arrêté du ministre en charge des eaux et forêts ;
2. du représentant du secrétariat exécutif de l'OIBT
3. du point focal national de l'OIBT
4. des représentants des structures des ministères techniques impliqués (Direction Générale des Impôts, Direction Générale des Douanes, Direction Générale du Budget et des Finances), de la DGEF, ainsi que des représentants des opérateurs économiques du secteur bois (SPIB, FNISCI Bois) ;
5. du Coordonnateur représentant l'Agence d'Exécution du projet qui assure le secrétariat du Comité Directeur.

Il est chargé d'encadrer l'exécution du projet, d'approuver ses dépenses, de passer en revue les activités exécutées et d'étudier et proposer des modifications au budget et aux activités. Le Comité directeur du projet assure la gestion stratégique d'ensemble du projet et fait en sorte que son exécution s'opère dans le respect des échéances, de manière efficiente et en accord avec la grille du cadre logique et d'autres aspects du document de projet.

Le Comité directeur du projet se réunira 3 fois, au début, à mi-parcours et à la fin du projet. À l'issue de chaque réunion, un rapport bref incluant le relevé des décisions prises sera établi par le secrétaire du Comité directeur.

4.1.5 – Mécanisme de participation des acteurs

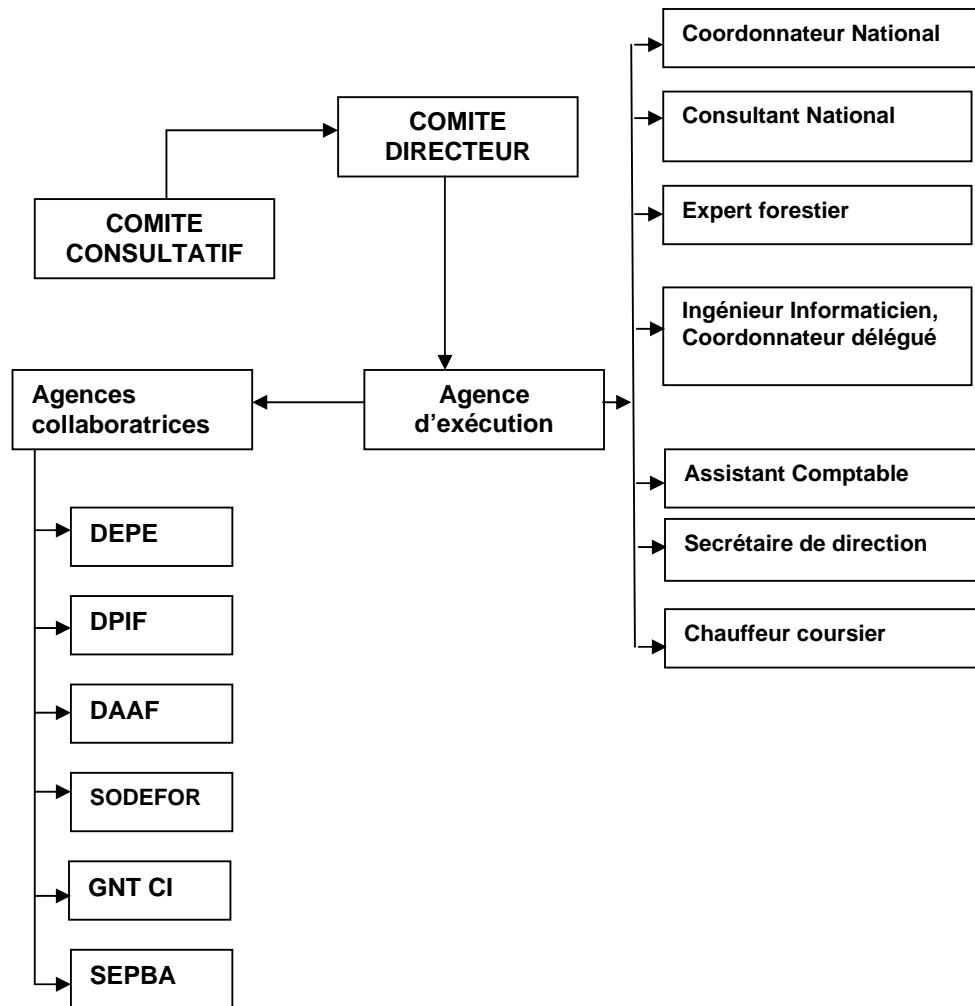
L'Agence d'Exécution va mettre en place un Comité Consultatif chargé d'assister la résolution des problèmes qui pourraient naître au cours de l'exécution du présent projet.

Il est composé :

Des associations syndicales du secteur bois (cinq représentants),
Du Groupe National de travail Côte d'Ivoire (GNT-CI) (deux représentants) ;
De représentants des Conseils Généraux, collectivités territoriales bénéficiant de certaines taxes forestières (trois représentants).

Il est présidé par un membre issu de ce Comité élu à l'issue de la première réunion convoquée par le Coordonnateur, lequel en assure le Secrétariat.

Organigramme du projet :



4.2 – Rapports, examen, suivi et évaluation

L'Agence d'Exécution dressera des rapports à l'OIBT selon la périodicité qui convient aux projets ayant une durée de deux ans. L'OIBT effectuera, par les personnes qu'elle désignera, des missions de suivi évaluation selon la périodicité qui lui conviendra.

Le projet sera suivi et évalué par les représentants de l'OIBT en conformité avec les procédures habituelles de l'Organisation.

4.2.1 – Rapports d'avancement du projet

Un rapport de démarrage sur les progrès réalisés sera produit six (6) mois après le début du projet. Des rapports semestriels seront soumis à l'OIBT au plus tard le 28 février et le 15 août de chaque année.

La rapport d'audit financier annuel des comptes sera également produit et transmis au plus tard le 31 mars de chaque année sur toute la durée du projet.

4.2.2 – Rapport d'achèvement du projet

Un rapport d'achèvement sera élaboré et soumis à l'OIBT trois mois après la clôture du projet ainsi que le rapport d'audit financier final.

4.2.3 – Rapports techniques du projet

Tous les rapports techniques élaborés lors de l'exécution du projet seront mis à la disposition de l'OIBT et des autres structures compétentes intéressées dans les trois mois suivant la clôture du projet.

4.2.4 – Suivi, examen et visite du Comité Directeur

Après douze mois d'exécution, le projet fera l'objet de visite de la part du Comité Directeur. Ensuite, le projet fera l'objet une fois par an de mission de supervision à une date convenue d'un commun accord entre l'agence d'exécution et l'OIBT.

4.3 – Diffusion et intégration des enseignements du projet

4.3.1 – Diffusion des résultats du projet

La diffusion des résultats se fera par voie de rapports techniques, de rapports d'avancement et même de rapport final. Les rapports des ateliers, qui seront organisés tant pour sensibiliser les parties prenantes au projet que pour les former, seront également édités et publiés. Cette diffusion peut se faire au travers du site internet du ministère.

4.3.2 – Intégration des enseignements du projet

Le présent projet se propose de faire la part belle aux technologies de l'information et de la communication dans la gestion des données sur les statistiques forestières. L'utilisation d'un serveur web est une première en Côte d'Ivoire dans ce genre de projet. En effet, des projets similaires existent mais reposent sur des serveurs qui sont accessibles par le biais de lignes téléphoniques spécialisées. Ce projet innove en mettant en avant l'utilisation d'internet comme moyen d'accéder et de gérer les données. Il donne la possibilité à tous les utilisateurs ayant un code d'accès de pouvoir accéder aux données, quelque soit le lieu où il se trouve (en Côte d'Ivoire ou à l'étranger).

Il pourra ainsi inspirer d'autres projets au niveau de l'Etat, au vu des bénéfices importants qu'il va lui apporter.

Annexes

ANNEXE A : PROFIL DE L'AGENCE D'EXECUTION ET DES AGENCES COLLABORATRICES

I Profil de l'Agence d'Exécution

Conformément au décret N°2011- 402 du 16 novembre 2011 portant organisation du Ministère des Eaux et Forêts, le Service d'Information, d'Education, de Sensibilisation, d'Informatique et des Archives (SIESIA) est chargé :

- d'assurer l'informatisation des Services du Ministère et de les connecter à internet ;
- d'élaborer ou d'acquérir de nouveaux logiciels informatiques ;
- d'établir les statistiques forestières et des eaux ;
- d'organiser et de gérer en réseaux les bases de données statistiques en matière des Eaux et des Forêts ;
- de mettre en place le Système d'Information Géographique ;
- de gérer la documentation et les archives ;
- de gérer le site web du Ministère des Eaux et Forêts ;
- de travailler en relation avec les Organisations Non Gouvernementales qui doivent assurer le relais de la politique d'information, d'éducation et de sensibilisation auprès des populations ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre, en relation avec toutes les structures du Ministère et les partenaires publics et privés, un Programme National d'Education, d'Information et de Sensibilisation couvrant les activités du Ministère, à travers les médias nationaux et internationaux ;
- d'assurer la couverture médiatique des activités du Ministère.
- d'exécuter, sur instruction du Ministre, toute mission d'information, d'éducation, de communication et de sensibilisation.

le Service d'Information, d'Education, de Sensibilisation, d'Informatique et des Archives comprend trois Sous-Directions :

- la Sous-Direction de l'Informatique et des statistiques ;
- la Sous-Direction de la Documentation et des Archives ;
- la Sous-Direction de l'Education et de la Sensibilisation.

A. Les moyens humains

Tableau 2 : Situation du personnel

Catégorie du personnel	Effectif global en fin d'année	Commentaire
A4	07	Deux ingénieurs informaticiens, cinq ingénieurs des Eaux et Forêts
A3	01	un ingénieur des techniques des Eaux et Forêts
B3	04	4 Techniciens Supérieur en maintenance informatique affecté au SIESIA
C2	04	Deux assistants des productions végétales et animales et deux adjoints administratifs
Documentaliste	01	Une documentaliste
Informaticiens sous contrat	03	Un analyste programmeur, un ingénieur de développement web et une technicienne en maintenance
Secrétaire sous contrat	01	Une secrétaire de direction

Détail de la consommation du budget de fonctionnement pour l'année 2012

Nature de la dépense	Dotation annuelle	Consommation	Taux de réalisation
Achat de petits matériels, fournitures de bureau	1 000 000	559 982	55,99%
Achat de carburants	1 000 000	800 000	80%
fournitures et consommable pour le matériel informatique	1 000 000	649 998	64,99%
Petits matériels et fournitures techniques	600 000	300 000	50%
Entretien et maintenance du matériel informatiques	800 000	350 000	43,75%
Entretien des locaux (matériel et fournitures d'entretien)	800 000	400 020	50%
Entretien et maintenance des mobiliers et matériels (sauf informatiques)	800 000	520 000	65%
Entretien et réparation des véhicules, pneumatiques	800 000	800 000	100%
TOTAL	6 800 000	4 380 000	64,41%

Détail de la consommation du budget d'investissement pour l'année 2012

Nature de la dépense	Dotation annuelle	consommation	Taux de réalisation
Etude, recherche et développement	8 070 907	8 070 907	100%
Conception de systèmes d'organisation-progiciels	20 000 000	20 000 000	100%
Mobilier et matériel de bureau (autre qu'informatique)	10 000 000	9 999 999	99,99%
Matériel Informatique de bureau	30 000 000	30 000 000	100%
Achat de carburants	1 500 000	1 500 000	100%
Achats de fournitures et consommables pour le matériel informatique	5 500 000	5 500 000	100%
Achat de petits matériels, fournitures de bureau	5 000 000	4 998 702	99,99%
Entretien et maintenance du matériel informatiques	1 500 000	1 499 999	99,99%
Entretien des locaux (matériel et fournitures d'entretien)	1 500 000	1 500 000	100%
Entretien et maintenance des mobiliers et matériels (sauf informatiques)	2 500 000	2 500 000	100%
Entretien et réparation des véhicules, pneumatiques	1 500 000	1 499 999	99,99%
Rémunération de prestations extérieures	38 000 000	-	0%
TOTAL	125 070 907	87 069 606	

1 USD valant 480 F CFA en moyenne depuis cinq mois.

ANNEXE B :

TACHES ET RESPONSABILITES DES PRINCIPAUX EXPERTS RECRUTES PAR L'AGENCE D'EXECUTION

Le personnel du Ministère des Eaux-et-Forets mis à disposition permanente du projet par le Gouvernement Ivoirien comprend les spécialistes suivants:

1. **Coordonnateur du projet**

Le Coordonnateur du projet avec un diplôme d'Ingénieur Informaticien, une forte expérience en statistiques forestières et en formation continue est le Directeur du Service d'Information, d'Education, de Sensibilisation, d'Informatique et des Archives (SIESIA). Il sera chargé de la coordination de toutes les activités du projet conformément au plan de travail élaboré. Responsable de l'Agence d'Exécution, il assurera l'interface avec l'OIBT par les rapports d'avancement sur le déroulement du projet, assurera l'interface avec les structures collaboratrices, assurera l'administration du projet, et rendra compte au Cabinet et au Comité de Supervision de l'évolution des activités du projet.

Il est responsable en dernier ressort de l'exécution des tâches conduites dans le cadre du projet, et anime l'équipe de coordination, qui comprend également un coordonnateur délégué. Il assure de façon permanente le suivi du projet, avec l'appui du coordonnateur délégué.

Il s'agit de **M. APATA GUSTAVE**, Directeur du Service d'Information, d'Education, de Sensibilisation, d'Informatique et des Archives depuis 2003 (gustave.apata@egouv.ci); né à Abidjan, Côte d'Ivoire, le 19-09-1961; ingénieur de conception en informatique (1990).

2. **Expert en informatique (coordonnateur délégué)**

L'expert en informatique est l'un des cadres en informatique du Service d'Information, d'Education, de Sensibilisation, d'Informatique et des Archives (SIESIA). Faisant aussi office de coordonnateur délégué, Il sera chargé avec l'appui du coordonnateur du projet de coordonner les activités du projet conformément au plan de travail élaboré. Il appuiera aussi consultant national en informatique dans ses activités.

Il s'agit de **M. ATTE KOUADIO ABEL ALIX**, Chargé d'études au Service d'Information, d'Education, de Sensibilisation, d'Informatique et des Archives depuis 2008 (abel.atte@egouv.ci); né à Abidjan, Côte d'Ivoire, le 18-06-1979; ingénieur de conception en informatique (2005).

3. **Expert en statistiques forestières**

L'expert en statistique est l'un des cadres du domaine au Service d'Information, d'Education, de Sensibilisation, d'Informatique et des Archives (SIESIA). Il sera chargé d'élaborer le format des données à entrer et à éditer, d'élaborer la plate-forme d'édition des données, de définir la périodicité d'édition selon le support choisi.

Il s'agit de **Mlle TOURE BENEDICTE LAURE N'DAYOBAN**, Chargé d'études au Service d'Information, d'Education, de Sensibilisation, d'Informatique et des Archives depuis 2008 (benedicte.toure@egouv.ci); né à Abidjan, Côte d'Ivoire, le 07-08-1973; ingénieur de conception halieute option Eaux et Forêts (2002).

4. Expert en foresterie

L'expert en foresterie est l'un des cadres en foresterie du Service d' Information, d'Education, de Sensibilisation, d'Informatique et des Archives (SIESIA). Il sera chargé de donner son expertise sur le plan forestier dans le projet.

Il s'agit de **M. APATA YAVO NICOLAS**, Chargé d'études au Service d'Information, d'Education, de Sensibilisation, d'Informatique et des Archives depuis 2005 (nicolas.apata@egouv.ci); né à Agboville, Côte d'Ivoire, le 06-02-1967; ingénieur de conception des Eaux et Forêts (2010).

5. Assistante comptable

Elle sera chargée de concevoir les supports d'enregistrement des opérations comptables et financières du projet, d'effectuer l'enregistrement de toutes les opérations comptables du projet, d'élaborer le plan de trésorerie du projet, d'effectuer la paie du personnel du projet et de tenir à jour le registre de paie, de préparer tous les documents devant servir à l'audit des comptes du projet, d'établir le bilan à chaque fin d'année.

Il s'agit de **Mme DELLA N'Guessan Emma-Rachel**, assistante comptable sous contrat au SIESIA depuis 2004 (emmadellafr@yahoo.fr); née à Bouaké, Côte d'Ivoire, le 19-04-1980; Technicien Supérieur en Maintenance Informatique(2003).

6. Secrétaire

Elle sera chargée d'assister le Coordonnateur dans les tâches de secrétariat, d'effectuer la saisie, l'édition, le classement et le stockage des documents du projet, de gérer les appels téléphoniques du Coordonnateur, de gérer le planning de travail du Coordonnateur, d'assurer l'édition des comptes rendus des rencontres présidées par le Coordonnateur, de gérer les différents contrats d'embauche du personnel du projet ainsi que les contrats passés avec les fournisseurs.

Il s'agit de **Mlle ASSALE N'GUESSAN ODETTE**, Secrétaire de Direction au Service d'Information, d'Education, de Sensibilisation, d'Informatique et des Archives depuis 2008 (odette.assale@egouv.ci); né à Guiguidou (DIVO), Côte d'Ivoire, le 06-06-1976; Technicienne Supérieure en Secrétariat (2005).

7. Chauffeur

Il sera chargé de conduire le véhicule affecté au projet, d'assurer la distribution du courrier vers les autres structures collaboratrices, de conduire les équipes du projet vers les différents lieux de réunion tant à Abidjan qu'à l'intérieur du pays, d'assurer le suivi de l'entretien du véhicule.

Il s'agit de **M. KOTTIA N'DA JEAN EUDES**, chauffeur à la Direction des Etudes, de la Programmation et de l'Evaluation depuis 2005, né à Biédy (Yakassé Attobrou), Côte d'Ivoire, le 19-08-1978; agent spécialisé des TP option chauffeur (2002).

8. Consultant national en informatique

Le consultant national en informatique sera recruté et aura pour mission d'élaborer le plan détaillé du projet, d'effectuer le suivi évaluation de l'exécution du plan détaillé, de concevoir les normes de collecte des données, de concevoir en relation avec le Coordonnateur, les procédures de collecte des données, de participer à la validation des procédures de collecte.

ANNEXE C :

CAHIER DES CHARGES DU CONSULTANT INFORMATIQUE REMUNERE PAR L'OIBT

1. Consultant national en informatique
(travaille à temps plein sur le projet toute la première année)

Qualifications:

- Diplôme d'Ingénieur Informaticien ;
- Bonne expérience en développement d'application orientée Web ;
- Forte expérience en statistiques forestières;
- très bonne connaissance des institutions forestières africaines, notamment du Ministère des Eaux et Forêts de la Côte d'Ivoire;
- très bonne connaissance de la langue française;
- Cinq (5) années d'expérience au moins à un poste semblable.

Tâches :

1. Elabore le plan détaillé du projet ;
2. Effectue le suivi évaluation de l'exécution du plan détaillé ;
3. Conçoit les normes de collecte des données ;
4. Conçoit en relation avec le Coordonnateur, les procédures de collecte des données ;
5. Participe à la validation des procédures de collecte.

ANNEXE D :

RECOMMANDATIONS DU PANEL DES EXPERTS

<p>1 - Lister les 39 villes concernées par le projet</p>	<p>Voir tableau 1 à la page 7 du document</p>
<p>2 –</p> <p>- Présentation de la ressource forestière</p> <p>- Y a-t-il un inventaire national sur l'état de la ressource forestière</p> <p>- Quelle est la quantité prélevée sur la ressource ?</p>	<p>- La zone de forêt s'étend sur la moitié sud du pays. Le climat dans cette zone est généralement de type tropical à 4 saisons: 2 saisons sèches et 2 saisons de pluies. La couverture végétale se distingue en deux zones qui sont la forêt dense humide sempervirente et la forêt dense humide semi-décidue.</p> <p>La zone forestière abrite une grande diversité floristique et faunique. Malheureusement, de 16 millions d'hectares au début du siècle dernier, la forêt dense humide est passée à 9 millions d'ha en 1965 et à 3 millions d'ha en 1991. Aujourd'hui, elle est estimée à environ 2,5 millions d'hectares. Cette situation est imputable à l'agriculture extensive basée sur la technique des cultures itinérantes sur brûlis, la surexploitation de la forêt en bois d'œuvre et bois énergie, les feux de brousse, l'exploitation minière non contrôlée et l'exploitation illicite.</p> <p>- Il est aussi à noter qu'il n'existe pas jusqu'à ce jour, un Inventaire National sur l'état de la ressource Forestière en Côte d'Ivoire qui puisse nous permettre d'avoir des chiffres précis et récents. Tous les chiffres dont nous disposons sont issus d'estimations confrontées à nos expériences de terrain.</p> <p>- Néanmoins nous disposons des données sur le volume de bois prélevé chaque année du fait de l'exploitation (voir annexes)</p>
<p>3 - Expliciter les résultats attendus à la fin du projet, en particulier sur la contribution du projet d'amélioration de la ressource forestière à la gestion durables des forêts</p>	<p>La mise en œuvre du système d'Information permettra au ministère de disposer d'une base de données fiable sur l'activité forestière en Côte d'Ivoire. La disponibilité des données sur la ressource forestière sera une bonne base pour des prises de décision efficace dans le secteur. Tous les acteurs, quelque soit leur localisation, pourront consulter la base de données présente dans le système, laquelle base sera administrée et maintenue à jour de façon quotidienne. Cette base de données fournira également des informations qui serviront aux études sur la planification de l'exploitation des ressources forestières nationales, dans l'optique de la mise en œuvre des mesures de gestion durable de ces ressources.</p> <p>La capacité à mieux suivre les activités des opérateurs va accroître la capacité à détecter les cas de fraude ou d'activités illicites pour l'Administration Forestière.</p> <p>Enfin, la détermination des superficies à reboiser, conformément aux cahiers des charges des exploitants forestiers sera mieux gérée ainsi que le suivi des reboisements par l'Administration Forestière.</p>

<p>4 - Améliorer l'analyse des problèmes et l'arbre des problèmes avec la reformulation des liens logiques entre les principales causes, le problème clé et les conséquences connexes.</p> <p>Le problème clé dans l'arbre à problème doit être clairement identifié</p>	<p><u>Analyse du problème</u> L'analyse approfondie du problème identifié a révélé deux causes essentielles :</p> <p>Le système de gestion des statistiques forestières n'est pas opérationnel et ne couvre pas toutes les applications Les méthodes de collecte ne sont ni adaptées ni formalisées</p> <p>La première cause identifiée a permis de relever les dysfonctionnements suivants :</p> <p>Inexistence d'applications informatiques relatives à la traçabilité des produits forestiers ; Le module informatique de collecte et de traitement des statistiques n'est pas testé auprès des utilisateurs ; Manque d'équipements informatiques dans les centres de collecte ; Manque de formation des utilisateurs (MINEF et opérateurs) ; Les applications développées ne sont pas vulgarisées ; Absence de système de diffusion des données statistiques auprès des utilisateurs.</p> <p>La seconde cause relevée a pour sous-causes :</p> <p>Absence de procédures formalisées de collecte ; Absence de connexion internet entre les différents centres de collecte ; Absence de formation des agents (MINEF et opérateurs) à la collecte des données ; Manque de coordination dans la collecte des données.</p> <p><u>L'arbre à problème</u> <u>1 - Problème clé</u> .RENDRE OPERATIONNEL LE SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION POUR LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les applications répondant aux exigences du mécanisme FLEGT ne sont pas encore intégrées au SIGAF • Les Tests du système auprès des utilisateurs en vue de son amélioration pour mieux répondre aux attentes de tous les acteurs du secteur n'ont pas été encore faits • Le renforcement des capacités du personnel des structures chargées de la collecte et du traitement des statistiques forestières, dans le MINEF et chez les opérateurs économiques du secteur bois n'est pas fait.
--	--

<p>5 - Reformuler les indicateurs pour l'objectif de développement et l'objectif spécifique de manière à les rendre conforme dans la proposition</p>	<p><u>Indicateurs d'Impact</u> Dès la fin du projet, la transparence des activités de la forêt et du bois est renforcée par l'existence d'un système d'information accessible a tous les acteurs L'ensemble des acteurs disposent d'informations fiables et actualisées dès le dernier trimestre de la deuxième année</p> <p><u>Indicateur de résultats</u> A partir du deuxième trimestre de la 2ème année, 70% des industriels de bois et 80% des exploitants forestiers utilisent le système pour leurs déclarations d'activités A la fin du projet, un tableau de bord de l'économie de la forêt et du bois est publié au niveau national afin de guider les choix publics et privés</p>
<p>6 - Clarifier les relations entre les deux activités de formation A14 et A23</p>	<p>A14 Former les utilisateurs (agents MINEF et opérateurs) au traitement des données</p> <p>Il y aura deux modules de formation sur trois jours de 25 personnes (agents du MINEF et opérateurs économiques du secteur bois). Les concernés seront formés à l'utilisation des applications développées, en vue de la saisie informatisée des données de terrain collectées via les fiches de collecte, sur lesquelles ils auront été préalablement formés. Cette formation interviendra au 2^{ème} trimestre de la 2^{ème} année du projet.</p> <p>A23 Former les agents (MINEF et opérateurs) à la collecte des données.</p> <p>Il s'agira ici de leurs apprendre à utiliser les fiches de collecte d'informations élaborées à cet effet.</p> <p>Deux modules de formation seront organisés au premier trimestre de la deuxième année. Durant trois jours, 25 personnes seront formés par module (personnel du MINEF et opérateurs économiques du secteur bois).</p>
<p>7 - Activité A24 : La surveillance de la collecte de données a besoin de plus de détails (contrôle qualité)</p>	<p>Superviser la collecte des données</p> <p>L'équipe projet sous la supervision du chef de projet, élaborera un plan de missions sur le terrain afin de s'assurer que les procédures de collecte définies dans le guide sont bien appliquées par les opérateurs et les agents des cantonnements. Des séances de travail avec les acteurs permettront d'améliorer la compréhension des uns et des autres et de mesurer leur niveau de satisfaction quand aux informations collectées et la procédure de collecte. A l'issue de ces missions, les résultats obtenus permettront d'apporter des actions correctives en vue d'améliorer les fiches.</p>

<p>8 - Expliquer comment on fera pour « rassurer les opérateurs de la confidentialité de leurs données ».</p>	<p>En vue de rassurer les opérateurs économiques de la confidentialité des données qu'ils fournissent à l'Administration, une rencontre de présentation publique du SIGAF sera organisée par l'Administration. Les opérateurs se rendront donc compte que le code d'accès qui leur est attribué leur permet d'avoir seulement accès aux données les concernant et non pas aux autres. Il leur sera présenté par la même occasion, la méthode de diffusion des résultats. Deux types d'annuaires seront édités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un annuaire à l'endroit du public où toutes les données seront anonymes et donc les tableaux seront synthétisés. Cet annuaire sera destiné à l'usage externe. - Un annuaire à l'endroit de l'administration forestière où les données seront plus détaillées et destiné à l'usage interne.
<p>9 - Reconsidérer la nécessité de l'achat du véhicule 4x4 pour les missions du projet.</p>	<p>Le projet maintien l'achat d'un véhicule de mission. Durant les deux ans du projet, 86 jours de mission de terrain à l'intérieur du pays sont prévus. En optant pour une location de véhicule, nous aurons à payer au total (86x150 000) 12 900 000 fcfa soit 26 000 dollars. Part contre avec l'achat d'un véhicule, nous aurons à payer certes moins cher (16 400 \$ de différence) mais la difficulté demeure dans la pérennité des acquis du projet qui va nécessiter des missions de contrôle et de surveillance.</p>
<p>10 - En A1.2, donner des explications sur le montant des deux formations à l'endroit des 10 membres du personnel de l'agence d'exécution Expliquer le coût budgétaire élevé pour le consultant national</p>	<p>L'activité A1.2 est en partie menée par la SNDI, structure de l'Etat mandatée auprès des ministères pour tout ce qui concerne l'informatisation de l'administration. Sur le projet, la réalisation des applications informatiques et la formation du personnel de l'Agence d'Exécution est confiée et exécutée par la SNDI qui nous facture les outils de la formation (ORACLE). Le montant budgétisé dans le projet a été fixé par cette structure.</p> <p>S'agissant du consultant national, Il faut savoir qu'en Côte d'Ivoire, un ingénieur informaticien travaillant à temps plein sur un projet est payé entre 3000 et 4000 USD le mois soit environ 36 000 et 48 000 USD l'année. En dessous de ce montant, il nous serait difficile d'en mobiliser un sur le projet pendant 12 mois. Nous avons budgétisé dans le projet 30 000 USD à raison de 2 500 USD/ mois, en espérant en recruter un pour ce montant.</p>

ANNEXE E :

VOLUME DE BOIS EXPLOITE DE 2004-2010

Année	Volume Total Exploité (m3)
2004	1 698 926,500
2005	1 736 319,807
2006	1 507 344,238
2007	1 608 262,352
2008	1 528 523,890
2009	917 899,506
2010	991 298,122